9.28.10

Library of the Theological Seminary

PRINCETON, N. J.

Division BX1530

Section L48

LA

RENAISSANCE RELIGIEUSE

EN FRANCE

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 12650-6.

LIBRARY OF PRINCETON
SEP 28 1910
THEOLOGICAL SEMINARY.

LA
RENAISSANCE RELIGIEUSE
EN FRANCE

VUES SUR L'ACTION CATHOLIQUE
DEPUIS CINQUANTE ANS

PAR

LÉON LEFÉBURE

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1886
Droits de traduction et de reproduction réservés.

AVANT-PROPOS

Les grandes luttes, en se prolongeant, passent par des alternatives contraires. Il y a tel moment pour une cause où tout semble voilé du côté de l'espérance, où l'on perd aisément le sentiment de sa force réelle pour ne plus envisager que les difficultés et les mécomptes de la résistance. On croit voir se multiplier les adversaires, tandis que les points d'appui disparaissent. On doute de l'efficacité des armes dont on dispose

Quiconque est prêt à se dévouer, à se

sacrifier, s'entend jeter à la face le morne et désolant : « A quoi bon ? A quoi cela sert-il ? » qui est le prétexte de toutes les défaillances.

Nous touchons à une de ces heures obscures et douloureuses où il est urgent de réagir contre de trop faciles découragements. On l'a voulu tenter ici. Opposer un démenti, fondé sur les faits, à ceux qui se flattent d'avoir anéanti les croyances chrétiennes, comme à ceux qui, les jugeant amoindries et paralysées, se laissent abattre et désertent la lutte ; montrer que ces croyances sont aussi vivantes que jamais ; que l'un des plus puissants instruments de leur réveil a été la liberté et qu'en l'invoquant les catholiques ont été à la fois heureusement inspirés et fidèles à leur foi, tel est l'objet de cette étude.

Pour y répondre, il importait de signa-

ler, sous une forme aussi brève que possible, les résultats pratiques obtenus, au point de vue politique et social, par les efforts d'un demi-siècle, et de faire ressortir le progrès constant de la cause pour laquelle ont été livrés ces combats.

On a essayé de le faire en comparant, entre elles, trois époques : la fin de la Restauration, le lendemain de 1848 et les années que nous traversons actuellement.

La renaissance religieuse, en effet, se manifeste avec un éclat de plus en plus vif d'une de ces époques à l'autre ; elle devient décisive, quand la liberté d'enseignement et la liberté des ordres monastiques sont assurées.

Mettre en lumière ce que les catholiques ont dû aux libertés si obstinément revendiquées par eux, c'était parler des

hommes qui avaient voué leur vie à les conquérir, merveilleux exemple de ce que peut l'action individuelle, quand elle est résolue et persévérante.

A-t-on cherché ici à grandir démesurément le rôle de ces chrétiens? La préoccupation eût été vaine en présence des faits qui constituent la meilleure des démonstrations. Tout ce que l'on en a pu dire, d'ailleurs, demeure au-dessous de l'éloge que la Papauté en a fait, lorsqu'elle a déclaré de plusieurs d'entre eux, qu'ils avaient bien mérité de l'Église.

On n'a pas plus songé à exagérer leurs services qu'à méconnaître le talent et le courage qui ont été dépensés à côté d'eux, dans le même temps, pour la même cause.

Ce livre n'a point la prétention d'embrasser tous les efforts tentés, depuis un

demi-siècle, pour propager la vérité religieuse et raviver la foi dans le pays. Le lecteur ne saurait donc s'attendre à y trouver une histoire méthodique et complète des luttes et du mouvement catholiques pendant ces cinquante années. L'ambition serait puérile de vouloir faire connaître en quelques pages tout ce que ce grand mouvement a mis au jour d'héroïsme, de sainteté, de génie, de dévouement. Il n'entre point surtout dans la pensée de l'auteur d'insister sur les divergences de vues et d'attitude qui se sont produites entre les catholiques dans la défense de l'Église.

Assurément, Mgr Gerbet, le cardinal Pie, Louis Veuillot, dom Guéranger ont compris cette défense autrement que le P. Lacordaire, le P. de Ravignan, Mgr Dupanloup, Montalembert, Ozanam, Cochin et leurs amis.

En signalant les deux courants qui se manifestent au sein de l'Église, on croit avoir impartialement indiqué, bien que d'une manière générale, le rôle des uns et des autres. Les noms propres viendront d'eux-mêmes sur les lèvres du lecteur.

Sans s'arrêter à discuter et à comparer les plans de bataille, on s'est attaché à constater que tous les catholiques aujourd'hui se trouvent placés sur le même terrain pour la défense de leurs droits, et que ce terrain est celui des libertés publiques de leur pays.

On peut se demander dès lors pourquoi s'éterniseraient de vieilles querelles que les générations présentes ne comprennent plus et dont elles se fatiguent, querelles sans raison d'être désormais et sans excuses en présence des périls qu'il nous faut conjurer.

Les catholiques ont sans doute mieux à faire que de se disputer sur des doctrines qui sont hors de cause, puisque tous ils s'inclinent devant les enseignements d'une autorité suprême et incontestée. Ils ont à rivaliser de zèle pour les répandre et les servir.

Œuvre de paix, ce livre est un appel à l'union. On n'y trouvera certainement pas une parole qui soit de nature à blesser une âme religieuse, qu'elle appartienne à une école ou à une autre.

Les conseils qu'à fait entendre si souvent le grand et sage Pontife qui gouverne l'Église ont servi d'inspiration et de règle à l'auteur.

Aussi rencontrera-t-on, exprimé à chaque page, l'ardent désir de voir se rapprocher des hommes auxquels tout commande l'action commune et entre

lesquels l'entente ne saurait être difficile, puisqu'ils ne sont pas plus disposés les uns que les autres à admettre aucune diminution dans la vérité catholique, ni aucune transaction sur les principes de leur foi.

Que ne pourraient-ils pas, s'ils étaient unis,s'ils adoptaient le même programme d'action, si ce programme était de tout point approprié aux besoins du temps et savait mettre en œuvre toutes les ressources ! Qu'il soit donné à ce livre de contribuer à faire une telle union, de seconder une telle action, et l'auteur aura atteint son but.

LA

RENAISSANCE RELIGIEUSE
EN FRANCE

I

Dessein de ce livre.

La lutte entreprise, il y a un demi-siècle, en France, pour le triomphe de la liberté religieuse, a eu un caractère de grandeur et des conséquences pratiques, que nul assurément ne peut être tenté de méconnaître. Mais, s'il n'est pas possible de contester que cette lutte ait été glorieuse et féconde à son heure, le dénouement qui l'attend donne lieu à des jugements bien différents. Une question se pose de

plus en plus dans les esprits, inspirant aux uns l'inquiétude et le découragement, aux autres la confiance et l'audace. On se demande quel est en définitive le résultat de tant d'efforts ? ce qu'ont obtenu ces grands chrétiens qui, avec un courage si généreux et une si rare persévérance, ont combattu pour nos droits ? Est-il vrai que les hautes espérances de leur jeunesse aient été trahies, et que leur esprit anime de moins en moins les catholiques ? Assistons-nous à la ruine de leur noble rêve, abandonné, depuis longtemps déjà, par une partie de leurs amis eux-mêmes ? On nous montre, il est vrai, les libertés jadis si laborieusement conquises, aujourd'hui successivement menacées ou déjà détruites ; l'abîme qui sépare l'Église de la société civile plus profond que jamais, l'exaspération du préjugé antichrétien

d'une violence toujours croissante ; en sorte que ce grand et admirable mouvement religieux, qui caractérise chez nous le milieu de ce siècle, et pour lequel se sont passionnées les âmes les plus vaillantes de notre temps, se résumerait en une vaste faillite, le mot a été prononcé. Parmi ceux qui tiennent ce langage, c'est à peine si les plus bienveillants nous font entrevoir, dans un avenir lointain, la possibilité d'un relèvement. Quant à nos adversaires, ils concluent à l'écroulement prochain de l'édifice catholique et à la fin de ce qu'ils appellent « l'ère des superstitions ».

Il n'y a pas à discuter avec ces dernières prédictions qui se renouvellent périodiquement et auxquelles dix-huit siècles ont répondu. Mais on ne saurait trop s'attacher à établir combien sont erronées les

appréciations pessimistes auxquelles s'abandonnent beaucoup d'esprits religieux, trop prompts à oublier quelle était la situation des catholiques au moment où la lutte a été engagée, et à perdre ainsi de vue le point d'où l'on est parti et tout le terrain conquis. Jamais, croyons-nous, le moment n'a été mieux choisi pour mesurer, au lendemain de si formidables assauts, le prix et la solidité des libertés que nous possédons et que nous devons aux mémorables combats de ces cinquante années. Jamais les événements n'ont mieux démontré ce que nous y avons gagné. L'auguste document que Rome vient d'adresser aux fidèles du monde entier met dans son vrai jour la situation où nous sommes et tranche d'une manière décisive cette question capitale. L'encyclique *Immortale Dei*, sans sacrifier un iota de la doctrine ca-

tholique, sans imposer d'humiliation à personne, a proclamé les principes qui doivent présider à l'accord entre l'Église et le monde moderne, et posé les bases, acceptables pour tous, de la pacification religieuse. En dépit de certaines contradictions, plus apparentes que réelles, les faits parlent : l'Église, loin d'être l'objet de l'aversion des peuples, de l'antipathie des masses, rencontre des conditions plus favorables qu'elle n'en a trouvées depuis longtemps, je n'hésite pas à le dire, dût-on m'accuser de paradoxe, certain qu'une observation un peu approfondie et impartiale justifiera cette assertion. C'est la thèse contraire, je dois le reconnaître, que paraît soutenir un livre récent consacré à l'histoire du mouvement religieux depuis 1830 jusqu'à nos jours par un écrivain de beaucoup de talent,

M. A. Leroy-Beaulieu ; mais ce livre même me fournit des arguments.

Prendre pour une défaite ce qui n'est qu'une épreuve passagère, épreuve dont le premier résultat a été d'attester notre force, serait tomber, à mon sens, dans la plus fatale des erreurs. C'est là ce que je voudrais essayer de démontrer, en prouvant que la cause catholique n'a pas cessé de progresser, depuis cinquante ans, et qu'elle progresse même en ce moment, malgré les coups profonds que l'on cherche à lui porter ; que le terrain choisi pour la lutte par nos glorieux chefs était merveilleusement approprié aux besoins du temps, et enfin que c'est sur ce terrain, où tous ceux qui ont à cœur de défendre la foi catholique et les droits de la conscience ont déjà été amenés à se rencontrer, qu'il faut se tenir et se grouper. Je

voudrais rechercher, en même temps, les moyens pratiques qui permettraient de combattre plus efficacement, de donner à l'action catholique dans notre pays toute sa vitalité, et d'arriver à cette paix religieuse qui est le suprême objet de nos vœux.

II

Situation des catholiques à la fin de la Restauration, en 1848 et aujourd'hui.

Où en étaient les catholiques, il y a cinquante ans, à la fin de la Restauration et pendant les premières années qui ont suivi 1830?

Les témoignages abondent pour établir l'hostilité qui se manifestait contre eux. Les sarcasmes et les railleries dont le siècle précédent avait accablé le christianisme retentissaient encore dans les oreilles. Le respect humain régnait en maître, non seulement, comme on l'a dit justement, sur la place publique et dans les sa-

lons, mais jusqu'au sein de la famille, où la mère chrétienne osait à peine réclamer pour elle-même une timide liberté, et remettait au lit de mort ou à la lecture de son testament le soin de rappeler un père, un époux, un fils, à la pensée de Dieu et d'une autre vie. Dieu, ce nom même, on n'eût pas osé le prononcer alors dans nos académies ! La haine aveugle qui animait les esprits contre le passé ne connaissait plus de bornes, confondant et travestissant toute chose, oubliant les bienfaits pour ne maudire que les abus, ne voyant plus dans l'histoire de l'Église que ténèbres intellectuelles, fanatisme, oppression des consciences, abrutissement des peuples, et se représentant tout ce qui avait précédé 89 « comme une longue nuit douloureuse et sanglante qui avait pesé sur le genre humain ».

Les grands ordres monastiques n'avaient pas encore reparu parmi nous. Au mépris des promesses les plus formelles de la Charte de 1830, la liberté d'enseignement n'existait pas. Enfin, les œuvres de charité, anéanties par la Révolution, revivaient à peine et timidement au souffle de la religion.

Et quelle fièvre d'impiété s'était emparée de la jeunesse, de la jeunesse universitaire surtout ! Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir la correspondance échangée, à cette époque, entre Montalembert et Léon Cornudet, et récemment publiée.

Il fallait être de son temps, et on ne pouvait l'être qu'à la condition de mépriser la religion. La moindre marque de déférence envers elle passait pour une trahison envers le régime nouveau sorti de la Révolution. Ceux mêmes qui avaient

conservé quelque chose de la vieille foi n'osaient le montrer. « Bien des jeunes gens, écrit Léon Cornudet, hésitaient à manifester tout haut leurs croyances et à les pratiquer ouvertement, de peur d'être soupçonnés d'adhérer aux opinions de ce qu'on appelle l'ancien régime. » Et l'on n'a pas oublié ce passage souvent cité de Montalembert où, parlant de ses débuts au collège, il disait : « J'en atteste les souvenirs de tous ceux qui, comme moi, terminaient leur éducation à cette époque. Combien étions-nous de jeunes gens chrétiens dans les collèges les mieux famés ? A peine un sur vingt. Quand nous entrions dans une église, est-ce que la rencontre d'un de ces jeunes gens des écoles, d'un de ces hommes du peuple, qui aujourd'hui remplissent nos temples, ne produisait pas presque au-

tant de surprise et de curiosité que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée d'Orient ? »

Cette indifférence d'une part, ces préventions aveugles, cette impiété haineuse d'autre part, comportent assurément plus d'une explication. Il faut y voir, avant tout, un legs du dix-huitième siècle et de 1793. La confusion des deux questions monarchique et religieuse, l'esprit d'opposition politique, la réaction contre l'apparence même d'une pression exercée par l'autorité séculière en matière de foi, la faveur officielle accordée au clergé, les imprudences et les maladresses des uns, la mauvaise foi et la perfidie des autres, enfin et surtout l'ignorance, suite naturelle de la longue interruption de la vie chrétienne dans la nation, sont autant de causes auxquelles se rattache cet état d'esprit.

Dans ses « Souvenirs de jeunesse », parus il y a peu de temps, Michelet décrit fort bien les dispositions de la génération qui était née pendant la fermeture des églises, qui n'avait reçu aucune instruction religieuse, « que les prêtres effrayaient presque dans leurs longues robes noires, et pour laquelle ils étaient tout autre chose que des hommes ».

Je n'oublie pas qu'il s'était produit, au commencement du siècle, un véritable réveil du sentiment religieux ; je n'oublie pas Chateaubriand, Freyssinous, de Bonald, de Maistre et plus tard La Mennais.

Le *Génie du Christianisme* avait opéré dans les esprits une révolution ; il avait fait de la religion un idéal poétique qui s'était vivement emparé de l'imagination des contemporains. Mais cette révolution n'avait point remué le fond des

âmes. Ses impressions étaient superficielles.

On avait à revenir de si loin !

Les témoignages du temps permettent de le constater bien vite; ils montrent combien la part laissée au christianisme dans la vie sociale sous l'Empire était petite, « si petite que c'eût été peine perdue de la lui disputer ». « La religion, a écrit M. de Rémusat, en parlant de cette société qu'il avait entrevue, enfant, dans le salon de sa mère, admise à titre de nécessité politique, se voyait interdire la controverse, l'enthousiasme, le prosélytisme. Il semblait aussi inutile de la discuter qu'inconvenant de la défendre. »

Sous la Restauration, au contraire, le mouvement catholique est accompagné d'un déchaînement nouveau des passions

antireligieuses. M. Thureau Dangin[1] auquel nous empruntons la citation précédente le fait bien ressortir. La plupart des libéraux, ajoute-t-il, suivaient sur ce terrain les révolutionnaires. Il allait de soi qu'un libéral en politique était voltairien en religion.

L'engouement pour Voltaire et Rousseau était encore des plus vifs. Ou l'on rougissait de manifester sa foi, ou trop souvent on l'affichait en démonstrations intéressées, ou on la traitait en chose frivole.

Il y avait toute une littérature dont l'unique objet était la guerre à la religion. Paul-Louis Courier en est le type. Quant à l'action du clergé, elle demeurait, malgré les apparences, embarrassée de mille liens, comme on en peut juger par les

1. *Le Parti libéral sous la Restauration*, par Paul Thureau Dangin, Paris, Plon, 1878.

mesures fameuses prises en l'année 1829 à l'égard des petits séminaires, mesures qui nous frappent d'étonnement aujourd'hui.

Dans tous les cas, sans vouloir remonter si loin en arrière, ni juger cette période, je ne crois pas avoir exagéré la peinture de la situation religieuse telle qu'elle existait, il y a cinquante ans, à l'époque qui nous sert de point de départ et de comparaison.

On se souvient encore du cri poignant qui sortait de la poitrine de Montalembert au lendemain de 1830, à la vue de la croix arrachée du fronton des églises, traînée dans les rues et précipitée dans la Seine aux applaudissements d'une foule égarée. Son émotion s'est donné un libre cours dans les lettres adressées à Léon Cornudet, à cette époque ; elle a eu

son retentissement dans un des plus beaux discours que l'illustre orateur ait prononcé à la Chambre des pairs. « Cette croix profanée, s'écrie-t-il, je la ramassai dans mon cœur, et je jurai de la servir et de la défendre. »

Transportons-nous à dix-huit années plus loin. Il est difficile d'imaginer un contraste plus saisissant, une revanche plus complète. Dans cette même ville, où la croix était abattue aux acclamations de la foule, à travers les rues de Paris pleines encore des bruits sinistres de l'insurrection qui vient de nouveau de renverser un trône, les crucifix et les vases sacrés sont portés en triomphe, de la chapelle des Tuileries à l'église Saint-Roch, environnés de tous les hommages, par les élèves de la première école de la nation, de l'École polytechnique ! Le pape se félicite du res-

pect que la population de la capitale a témoigné pour la religion, « grâce, écrit-il à M. de Montalembert, dans un bref mémorable, en partie à votre éloquence et à celle des autres orateurs catholiques qui ont rendu notre nom cher à ce peuple généreux[1] ». Ces mêmes prêtres, qui n'osaient plus se hasarder dans la capitale avec le costume ecclésiastique, sont appelés à bénir les arbres de la liberté ! Partout on confesse sa foi au grand jour. La pratique simple et sévère des devoirs chrétiens ne craint plus de se montrer. Le respect humain est terrassé. Les rieurs mêmes, fustigés par des plumes vengeresses, qui n'ont rien à envier à l'esprit du dix-huitième siècle, ne sont plus du côté de nos adversaires. Dès 1835, Tocqueville signalait le changement qui se

1. Bref du 19 mars 1848.

produisait dans la jeunesse, et ce changement n'a fait que s'accentuer constamment. On se souvient de ces paroles de Jouffroy à ses auditeurs, à l'occasion de la protestation si connue d'Ozanam : « Messieurs, il y a cinq ans, je ne recevais que des objections dictées par le matérialisme ; les doctrines spiritualistes éprouvaient la plus vive résistance ; aujourd'hui les esprits ont bien changé, l'opposition est toute catholique. » Notre-Dame de Paris donne le grand spectacle de ces milliers de fidèles qui viennent accomplir le devoir pascal, ou se pressent au pied de la chaire pour entendre la parole d'un moine, dont l'habit était inconnu en France depuis cinquante ans ; j'ai nommé Lacordaire[1]. Et ce moine,

1. Montalembert, le jour de Pâques de l'année 1847, écrivait à l'abbé Dupanloup avec quelle joie il venait

l'Académie française va bientôt l'appeler à siéger dans son sein, et il pénétrera ainsi dans la capitale même de l'esprit humain, dans cette forteresse, du haut de laquelle, selon une spirituelle remarque, on avait précipité ses pareils. Par son éloquence, son courage, la ténacité de ses efforts, le secret qu'il possédait pour parler à son temps et le gagner à sa cause, Lacordaire rend la liberté aux ordres religieux. Les portes sont rouvertes devant ces moines, objet spécial du mépris et de la haine du monde rationaliste, et ils ont vite repris leurs bienfaisantes traditions.

Ce n'est pas tout. Après dix-huit années de luttes incessantes, la liberté d'enseignement, la grande œuvre de M. de

de passer là, pour ainsi dire, la revue de « cette belle armée catholique ». (Lettre à l'abbé Dupanloup, citée par M. l'abbé Lagrange, *Vie de Mgr. Dupanloup*, t. I^er^, p. 421.)

Falloux, est conquise. On en profite. Des établissements d'instruction libre sont fondés de toute part, et refont notre jeunesse. Dans la région de l'instruction primaire, les admirables écoles des Frères de la Doctrine chrétienne se multiplient à l'envi, et, en même temps que s'épanouit cette renaissance religieuse, les œuvres de charité se développent ; la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui date de quelques années à peine, devient une œuvre immense. Enfin, dans la sphère des hautes études, un étonnant mouvement de retour vers nous se fait sentir. De savantes et impartiales recherches forcent l'opinion à être juste envers le passé, et ressuscitent ce grand culte des ancêtres que, seule entre tous les pays du monde et de tous les temps, la France avait répudié.

Mais où en sommes-nous aujourd'hui ? Que reste-t-il de l'œuvre accomplie autrefois? Assurément le spectacle, à première vue, peut paraître décourageant. Il semble que, de toutes ces conquêtes qui nous ont coûté si cher, il n'y en ait pas une qui ne soit compromise. La science a versé dans le positivisme et le matérialisme, et ces tristes enseignements sont descendus jusque dans les masses. La guerre nous est faite sous toutes les formes et sur tous les terrains avec une ténacité, une perfidie, une habileté, que les persécutions antérieures n'ont jamais égalées. Ce n'est plus la force aveugle, brutale, qui se rue sur nous; c'est une coalition savante des passions, des intérêts, des haines, des préjugés les plus opposés d'origine, faisant successivement le siège de toutes nos libertés et de tous nos droits. On sent qu'un im-

mense effort a été tenté pour concentrer sur nous les préoccupations publiques, celle des masses surtout, pour faire peser sur l'Église la responsabilité de tout ce dont peuvent avoir à se plaindre les esprits aigris et mécontents de notre organisation sociale ; elle est représentée comme le dernier obstacle qui s'oppose encore à la vaste transformation commencée par la Révolution, et qui retarde l'avènement d'une ère de félicité universelle. Cet effort s'est résumé dans le cri de guerre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » cri étrange, qui a justement surpris l'opinion publique, car, au moment où il a été proféré, il ne répondait certes à aucune provocation et ne semblait pas justifié par les circonstances.

Je n'insiste pas sur un ensemble de mesures et de faits dont la peinture est présentée tous les jours, et que l'on doit considérer

d'un œil profondément attristé, mais non découragé. Oui, nos croyances sont outragées, travesties, vilipendées chaque jour par des milliers d'organes de la publicité; oui, comme le disait le vénérable archevêque de Paris, dont la mort est un deuil pour l'Église de France, tous les moyens sont employés pour enlever à l'éducation de l'enfance le caractère religieux, pour entraver le ministère sacerdotal, tenir le prêtre et la sœur de charité éloignés du lit des mourants, pour écarter toute sanction religieuse des actes principaux de la vie humaine, et l'on ne permet plus même à la croix de couvrir de son ombre et de ses consolantes espérances les tombes de nos morts; oui, les ordres monastiques sont de nouveau dispersés, et la liberté d'enseignement, déjà entamée, semble n'avoir plus qu'une exis-

tence précaire. La justice même ne protège plus toujours nos droits : tout enseignement religieux est proscrit des programmes officiels ; on en bannit jusqu'au nom même de Dieu. Et ce pays qui proclame l'égalité civile devant la loi, qui a fait une révolution pour conquérir la liberté de conscience, en est venu à créer des incapacités d'enseigner pour des hommes dont le seul crime est d'être des disciples de l'Évangile.

Tout cela est vrai, et cependant, nous ne sommes pas vaincus.

Montalembert avait dit : « Vienne maintenant le temps des épreuves, vienne la persécution, s'il le faut, l'Église sait où elle trouvera son armée. » Il lui voyait désormais des soldats aguerris, et surtout il lui voyait des armes nouvelles. La défaite ne lui paraissait plus

possible, si nous voulions nous défendre.

Avait-il tort ? L'assaut qui nous est livré dure depuis plusieurs années, on a pu nous imposer de douloureux sacrifices ; en réalité, qu'avons-nous perdu ? où signale-t-on une brèche dans la place ?

Je ne pense pas qu'en aucun temps, ceux qui croient aient plus ouvertement et plus courageusement professé leur foi ; bien rares sont les traces de ce respect humain qui avait été autrefois un si formidable adversaire. Il est frappant de constater à quel point, dans nos grandes écoles nationales, à l'École normale, à l'École polytechnique, à Saint-Cyr, la liberté des croyances individuelles, l'accomplissement des devoirs qu'elles imposent, sont respectés. Nous sommes bien loin de l'époque où, dans ces écoles, un acte de foi, une pratique religieuse quelconque suffisaient

pour provoquer les huées. Les observateurs les moins suspects constatent chaque année, dans la capitale, par exemple, que le nombre des fidèles qui remplissent leur devoir pascal est plus considérable, que les églises sont plus fréquentées. L'impartialité avec laquelle est jugé le rôle de l'Église dans le passé est manifeste chez la plupart des esprits d'une réelle valeur. Ses adversaires n'hésitent plus à constater la bienfaisante influence qu'elle a exercée, les uns, en reconnaissant, avec M. Renan, qu'elle a été, pendant de longs siècles, vraiment maternelle, protégeant les droits de tous et développant l'initiative de chacun ; les autres, en brisant, avec M. Taine, les formules étroites et les jugements passionnés de la Révolution, et en restituant à l'Église son rôle civilisateur.

Les plus illustres savants de ce temps, Biot, Leverrier, Faye, Dumas, Pasteur ont affirmé leur sentiment religieux. On a bien pu se flatter d'anéantir les ordres monastiques. A-t-on réussi? Non. Et c'est bien de ces institutions que l'on peut dire qu'elles ont en elles la puissance des choses qui ne doivent pas mourir. La Compagnie de Jésus est dissoute; mais ses collèges sont florissants, sous la direction de prêtres séculiers formés pour la plupart à l'École des Carmes. Sans doute, l'attaque a été violente, mais elle n'a pas eu pour elle la grande opinion publique: les congrégations de femmes ont dû être respectées. Et, parmi les auteurs de ces odieuses mesures, combien ont déjà reconnu leur erreur, ne se dissimulant pas qu'ils poursuivaient une campagne ridicule.

C'est un fait qui n'a pas été assez remarqué, que, lors des élections générales qui ont suivi de bien près les mesures d'expulsion, il n'a pas paru une seule circulaire électorale, dans laquelle un député sortant ait osé se faire un titre, auprès des populations, d'avoir sollicité ces mesures ou de s'y être associé d'une manière quelconque. Et, d'un autre côté, c'est en pleine Chambre, en plein Sénat, que, au lendemain de leurs décrets, les proscripteurs eux-mêmes et leurs amis ont dû venir proclamer les services rendus par les congrégations dans tous les pays lointains où elles allaient porter ou affermir l'influence de la France, faire connaître et respecter son nom, où elles étaient, en un mot, des auxiliaires indispensables de notre action. La tribune française n'a point entendu d'éloges plus éclatants des ordres monas-

tiques, au point de vue du patriotisme.

Si la liberté d'enseignement a été menacée, compromise, la résistance a été énergique, et jusqu'à présent efficace[1].

La loi de 1882 sur l'instruction primaire a-t-elle été appliquée? On citerait malaisément quelques localités où aient été réunies les fameuses commissions scolaires, devant lesquelles devaient comparaître les enfants qui reçoivent l'instruction dans leur famille, commissions qui avaient également à sévir contre les pères de famille. Les pénalités instituées par cette loi sont demeurées lettre morte.

Aux alarmes que ces attaques contre la

1. On ne saurait parler de cette résistance légale, sans signaler le zèle courageux et persévérant de la *Société générale d'Éducation*, du *Comité des Jurisconsultes* et surtout du *Comité pour la défense de la liberté religieuse*, où l'on retrouve les noms de MM. Chesnelong, Keller, de Mackau, de la Rochefoucauld Bisaccia, Depeyre, de Ravignan, etc.

liberté d'enseignement ont causées, on a senti toute l'importance de cette inestimable conquête, bien que suspectée et restreinte. On a pu voir aussi combien il devient difficile de priver des citoyens d'un droit qu'ils ont pratiqué. Une liberté nouvelle, incarnée déjà dans des institutions vivantes, s'établissait même pendant ce temps et prenait racine sur notre sol, la liberté de l'enseignement supérieur.

Et qu'a-t-on fait en chassant les maîtres religieux des écoles publiques? On a provoqué la plus solennelle manifestation du sentiment religieux à laquelle il a été donné à la France d'assister. En deux ans, Paris fondait dans tous les quartiers des écoles libres à côté des écoles publiques et dépensait 14 millions. Est-ce d'une foi qui se meurt? Et il n'y a pas là seulement un entraînement de la première

heure. Depuis quatre ans, avec une persévérance qui ne se lasse pas et qui n'est pas commune chez les Français, la générosité des catholiques subvient à l'entretien de ces écoles. On peut juger de toute l'étendue de cette énorme charge, en lisant les rapports annuels présentés par M. Denys Cochin, au nom de ce dévoué comité diocésain des écoles que préside l'éloquent et intrépide défenseur de toutes les causes qui nous sont chères, celui que, depuis tant d'années, on retrouve chaque jour sur la brèche, M. Chesnelong. Mais ce qui l'emporte de beaucoup sur ces manifestations généreuses, sur les sacrifices consentis, sur l'argent dépensé, c'est l'attitude des familles, qui envoient plus que jamais leurs enfants dans les écoles libres, c'est l'immense et constante popularité dont elles jouissent.

Je n'avance ici rien qui ne soit rigoureusement exact. Voici ce qu'un témoin autorisé écrivait, il y a quelques jours, dans un recueil public, en se félicitant de voir les populations demeurer chrétiennes, dans leur ensemble, malgré la persécution.

« On a dans ma paroisse — c'est un curé de Paris qui parle, M. l'abbé Cognat — laïcisé deux écoles : mes paroissiens en ont établi trois. Le bureau de bienfaisance m'a retiré les secours qu'il accordait pour mes pauvres : la charité chrétienne n'y a rien perdu et s'exerce par trois cents dames dévouées dans des proportions et avec un héroïsme merveilleux. On a retiré aux instituteurs le pouvoir et le droit d'apprendre le catéchisme aux enfants des écoles laïques : les fidèles se sont fait catéchistes et les catéchismes de ma paroisse

sont plus fréquentés, plus sérieux, suivis plus fidèlement que jamais ; le nombre des communions pascales, loin de diminuer, augmente tous les ans, et, cette année même, l'augmentation a été de 1,200 sur l'année dernière. Enfin, ce qui prouve que la foi non seulement ne diminue pas, mais qu'elle s'accuse par le sacrifice, le budget de mes œuvres paroissiales depuis quatorze ans s'est élevé à 1,500,000 francs de dépense.

» Ces chiffres ont leur éloquence et ma paroisse n'est pas une exception. »

Si nous entrons, en effet, dans le domaine de la charité inspirée par la religion, quels horizons ne s'ouvrent pas devant nous ? Toute démonstration serait superflue sur ce point. Les faits parlent assez haut. Il suffit de renvoyer à l'admirable livre que vient de publier

M. Maxime du Camp sur la charité privée à Paris, et dont la conclusion se résume en ces lignes : « J'ai vu que, de tous les moteurs de la charité, le plus infatigable était la foi, et je le dis » Et il convient de remarquer que l'auteur avait débuté par cette déclaration qui répond bien à sa loyauté connue ; « J'étudierai les œuvres dont j'ai à parler avec respect, mais avec une indépendance absolue ; je ne leur demanderai pas compte de leurs croyances, mais je regarderai leurs actions, et, si leurs actions sont louables, je les louerai. Je recherche comment on fait le bien, quel bien on fait, rien de plus. »

Mais il ne s'agit là que de Paris. Un grand orateur catholique, M. Keller, a entrepris de rechercher et d'étudier dans la France entière les œuvres que le dévouement chrétien a suscitées ; il a voulu

connaître leur situation vraie, le nombre des enfants qu'elles instruisent, des pauvres, des malades et des vieillards qu'elles secourent, les preuves de patriotisme qu'elles ont données pendant la guerre, le concours puissant que la nation trouve en elles dans ses colonies et à l'étranger, en un mot les services éminents qu'elles rendent au pays. Et la seule nomenclature de ces œuvres et de leurs résultats dûment constatés remplit un volume in-folio de 800 pages [1]. L'auteur est resté émerveillé en présence de ses recherches. « C'est, dit-il, un gage de résurrection pour la France que l'admirable renaissance religieuse dont nous sommes les témoins. Rien dans l'histoire, rien dans le monde

1. Les *Congrégations religieuses* de France, leurs œuvres et leurs services, avec une introduction par Émile Keller, député. — Paris, chez Poussielgue.

n'est plus pur et plus généreux que ce nouvel essor de la charité chrétienne [1]. A la fin du XVIII[e] siècle, en face de l'incrédulité triomphante et de la Foi condamnée à la stérilité, il fallait s'attendre à de grands malheurs, et il était permis de se demander si la France et la religion se relèveraient d'une pareille décadence. Mais aujourd'hui l'Église est plus jeune, plus vivante, plus féconde que jamais. »

Tous les problèmes que pose la misère et que compliquent les développements de l'industrie moderne ont été étudiés par de hardis chrétiens sur toute l'étendue du pays, et ont donné lieu à des institutions sans nombre qui embrassent toute la vie, qui correspondent à tous

1. Il y a un nom qui demeure inséparable de cet épanouissement de la charité à notre époque, c'est le nom d'Armand de Melun.

les besoins du pauvre, de l'ouvrier : enfance, maternité, vieillesse, maladie, travail, logement, nourriture, épargne. En face des revendications de la Révolution, les catholiques ont compris que le mouvement social devait être l'objet de leurs premières préoccupations, et qu'aucun effort ne devait leur coûter pour découvrir les remèdes nécessaires à l'organisation actuelle du travail et à l'isolement de l'ouvrier, propageant par là même cette belle maxime de Cochin, qui a eu, à un si haut degré, l'intelligence de son temps : « Qui se sert des hommes s'en charge et en répond. »

Le fait est si incontestable, si patent, qu'un esprit très distingué, fort attaché à la République et peu suspect de partialité envers nous, s'effraye, pour les intérêts démocratiques du parti auquel il

appartient, de voir les catholiques prendre ainsi en main la cause du pauvre, de l'ouvrier, se vouer à la fois au soulagement de leurs maux et à une tâche de réconciliation et d'apaisement. Nos lecteurs auront reconnu, dans l'allusion que je viens de faire, le jugement porté, dans la *Revue nouvelle*, par un brillant publiciste, sur les travaux de M. le comte Albert de Mun. Enfin la société de Saint-Vincent-de-Paul n'a pas cessé de progresser même dans ces dernières années, et c'est par milliers qu'elle compte aujourd'hui les conférences qu'elle a fondées en France et à l'étranger.

De quelques-uns de ces faits n'est-il pas permis d'induire que le peuple, le vrai peuple, est, au fond, bien loin de nous être hostile, comme je l'ai dit plus haut, et que, s'il lui arrive de se montrer re-

belle à l'ingérence du clergé dans les affaires politiques, il est volontiers en paix avec nos croyances, quand de perfides et constantes excitations ne l'en détournent pas.

On peut affirmer qu'il en est ainsi, même dans les centres où le radicalisme paraît absolument triomphant.

Je citerai pour exemple ce qui vient de se passer à Lyon, dans cette ville représentée par des libres penseurs et des révolutionnaires et qui illumine chaque année ses maisons le 8 décembre pour la fête de l'Immaculée-Conception de la Vierge ! Au premier bruit d'un ordre administratif qui décidait l'enlèvement des croix dans les cimetières, quinze à vingt mille personnes se réunissaient spontanément sur une des places publiques de la cité et allaient faire entendre leurs protesta-

tations au préfet et au maire. Or cette foule a traversé toute la ville, s'est rendue à l'un des cimetières où a eu lieu la plus solennelle et la plus touchante manifestation, et elle n'a pas rencontré, sur son passage, de la part de la population, un signe d'hostilité; pas un cri, pas un murmure n'a été proféré. Il y a eu là, et dans l'initiative des manifestants, et dans l'attitude du peuple qui les considérait, une double démonstration. Je pourrais multiplier les exemples.

Cette sourdine, qui, à la suite des décrets de proscription et aux approches des élections générales, a succédé si subitement au tumulte un peu factice des passions antireligieuses, a été, à mon sens, un symptôme frappant de ce fait. Mais nous en avons maintes fois surpris l'aveu dans la bouche même des repré-

sentants du gouvernement. Le président du Conseil, M. Jules Ferry, et d'autres orateurs du gouvernement, lors de la dernière discussion sur la suppression de l'ambassade de France près du Saint-Siège, faisaient clairement sentir aux députés qu'ils n'étaient pas suivis de leurs électeurs dans leur hostilité contre le catholicisme, et que la masse du pays était attachée à la religion. Ces distinctions subtiles entre la religion et le cléricalisme, où l'on se complaît, n'ont pas d'autres raisons d'être. Les enfants terribles, seuls, confessent que, en fait, la distinction est chimérique. Gambetta, l'auteur du fameux cri de guerre, s'était lui-même érigé en protecteur de la religion, qu'il prétendait seulement démocratiser davantage, et on l'a entendu faire l'apologie des vertus de ce qu'il appelait le bas

clergé. Ce ne sera certes pas, selon la juste observation de M. Jules Simon, un des traits les moins curieux de l'histoire de cette persécution, quand on l'écrira, que la préoccupation constante de ses auteurs de se défendre de tout soupçon de malveillance envers la religion et la vieille morale, de déclarer que personne ne respecte et ne vénère plus qu'eux le clergé et de chercher à se dérober autant qu'ils peuvent à l'exécution des lois qu'ils ont faites. Aurait-on recours, enfin, pour attaquer le catholicisme, à ces ruses, à ces moyens détournés, à ces dispositions machiavéliques introduites dans la loi de finances, et destinées à ruiner sans bruit les institutions religieuses, si l'on avait la confiance que ces entreprises ont l'assentiment du pays? On agirait franchement, à ciel ouvert.

Une objection aurait pu être faite avant les élections générales du mois d'octobre dernier. Affirmer, aurait-on pu dire, que l'on n'est pas l'objet de l'aversion populaire, quand on a contre soi tous les élus du peuple, le Sénat, la Chambre des députés, les conseils généraux, les municipalités en grand nombre, quand des scrutins tant de fois répétés maintiennent les mandats politiques entre les mêmes mains, quand il suffit au premier sot venu, à un homme incapable, discrédité, de déclarer la guerre à l'Église, d'outrager notre foi, de maltraiter ses ministres, pour être aussitôt acclamé par le suffrage universel et porté aux honneurs, n'est-ce pas se flatter d'une singulière illusion ? Eh bien, le dernier scrutin a prouvé combien les apparences sont trompeuses ; et il y a eu là, par des

manifestations éclatantes, un avertissement que les hommes d'État du parti républicain ont parfaitement entendu.

Du reste, ce n'est pas la première fois qu'un pays, en l'absence d'un chef reconnu et incontesté, au milieu d'un certain désarroi des idées et des partis, tombe entre les mains d'une minorité qui ne le représente que dans ses mauvais instincts et dans ses passions. Une fois que cette minorité dispose des formidables ressources de la puissance publique, comme elle peut compter sur l'indolence et la timidité des masses accoutumées à s'appuyer sur l'autorité, il ne lui est pas impossible de se maintenir aux affaires. Si quelques-uns des gouvernements qui viennent de se succéder en France ont cru devoir provoquer ou favoriser les mesures agressives prises contre le catho-

licisme, il n'ont pu se dissimuler qu'ils se heurtaient, en réalité, dans la masse du pays, à un sentiment profondément enraciné et à un besoin évident. Ennemis de la majorité de leurs administrés, sentant qu'ils ne sont dans l'État qu'un parti, cette considération ne les a pas arrêtés ; ils ont obéi aux mobiles, très différents d'ailleurs, qui entraînent irrésistiblement vers le même but les deux groupes dont se compose la minorité, aujourd'hui maîtresse du pouvoir.

Le groupe des sectaires, des jacobins, égaré dans ses théories et dans ses haines, véritable héritier des traditions absolutistes qu'il nous prête si gratuitement, poursuit le triomphe de son idole, l'État omnipotent, et veut, après avoir tout abaissé devant elle, tout sacrifié, tout nivelé, avoir raison du dernier ob-

stacle qu'il rencontre, de la dernière citadelle qui lui résiste encore et qu'il n'a pu emporter : la conscience chrétienne. Le groupe des politiciens, dont l'unique préoccupation est de jouir du pouvoir et de ses avantages, en ameutant contre l'Église des passions dont la complicité est assurée à l'avance, et en tournant de ce côté l'attention publique, trouve le moyen facile d'éluder la réalisation des folles promesses au moyen desquelles il a séduit les électeurs et édifié sa fortune politique.

C'est pour ces politiciens, qui immolent si facilement l'intérêt général à l'intérêt privé, leurs principes à leurs appétits, leurs devoirs à leurs ambitions ou à leurs rancunes, que la liberté n'est qu' « une vieille guitare ». Tel est le style du jour. Diderot écrivait jadis à

Grimm que la liberté était un mot vide de sens. Les termes seuls ont changé, l'école est la même.

Devant eux, ces deux groupes poussent la foule des timides, des hésitants, honnêtes gens sans courage, engagés malgré eux dans une campagne que leur cœur et leur raison désavouent le plus souvent. Cette masse est avec nous. On le constaterait bien vite, si le pouvoir échappait des mains qui le détiennent. J'admets qu'elle se compose de beaucoup de catholiques qui ne le sont que de nom, pour lesquels les pratiques religieuses existent peu ou point : ceux-là mêmes ne voient pas sans inquiétude supprimer les habitudes, les pensées, les espérances chrétiennes dans les familles et dans la société. L'expérience leur a montré qu'on ne les remplace pas. Elle leur a servi

plus qu'on ne le pense. Leur protestation, pour être craintive encore, n'en est pas moins sérieuse. Elle s'est manifestée au mois d'octobre dernier ; elle se manifestera de plus en plus, et prouvera la vérité de cette assertion : que la cause catholique, loin d'avoir perdu en France, dans ces derniers temps, n'a pas cessé de faire des progrès.

Telle est aujourd'hui notre situation et tels sont nos adversaires. Voyons à présent sur quel terrain nous avons porté la défense de nos droits.

III

Le Terrain de la lutte. — L'Église et les libertés publiques.

La question s'était posée, dès le début de ces grandes luttes, de savoir si, dans l'état actuel de nos mœurs, de nos lois, ce n'était pas une illusion dangereuse que de prétendre conserver la liberté de l'Église en dehors d'une liberté générale sagement contenue et réglée, et s'il était possible, en dehors de cette condition, de la mettre à l'abri d'entraves et d'humiliations dont elle avait eu à gémir

même dans le temps où elle semblait recevoir le plus d'hommages.

De hardis combattants, hommes d'action plus que de doctrine, avaient tranché de prime abord cette question ; d'autres hésitaient. La voie dans laquelle on s'engageait était semée de périls et d'embûches. L'expérience vient, ce semble, d'éclairer ce problème d'un jour qui doit lever les derniers scrupules.

Que la liberté générale soit aujourd'hui pour l'Église l'une des plus sûres sauvegardes de sa propre liberté ; que, d'une part, les revendications exclusives, au nom de ses droits divins, courent risque de se perdre dans le vide ; qu'il y ait, d'autre part, danger pour elle à se laisser prendre à la protection trompeuse de l'absolutisme, les faits nous en ont donné une démonstration péremptoire ;

ils ont prouvé combien il était vrai de dire, avec Lacordaire, que la France est, au point de vue des tendances comme des institutions, dans un état irrémédiablement nouveau, qu'il faut regarder devant soi et non derrière soi, qu'une immense transformation sociale s'opère, dans laquelle l'Église a son rôle à jouer.

C'est sur ce terrain de la liberté générale que les catholiques viennent de défendre l'existence des congrégations religieuses, la liberté d'enseignement, l'avenir de leurs fondations charitables[1]. Et ils ne l'ont pas fait sans succès; car ils ont gagné leur procès devant l'opinion publique et ont fait reculer leurs adversaires. Qu'on relise le puissant et lumineux mémoire rédigé pour la défense des congrégations par un homme qui fait au-

1. Voir appendice n° 1, p. 185.

torité dans la science du droit [1], mémoire auquel ont adhéré la plupart des barreaux de France : il s'inspire tout entier de cet esprit. Les Jésuites, comme les Dominicains, et dans les assemblées politiques, tous nos orateurs catholiques ont combattu sur le terrain des libertés publiques. Je ne parle ici que de la France, mais je remarque que, partout, à l'étranger, l'attitude des catholiques militants est la même. En Allemagne, où le groupe du centre jouit d'une si juste considération et où il est arrivé à jouer un rôle considérable, les catholiques déclarent hautement, par la bouche de leurs chefs, « qu'ils ne vendront jamais leur liberté religieuse ». « Cette dernière est notre droit, disent-ils, qu'on nous la rende. La perte

1. M. Rousse, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, membre de l'Académie française.

des libertés civiles entraîne toujours après elle la ruine de la liberté religieuse. » Et le chef le plus illustre de ce groupe, que tant de qualités éminentes font de plus en plus apprécier et que le Vatican tient en si haute estime, M. Windthorst, confirmait avec éclat ce langage, en s'écriant dans un débat célèbre : « Dans les questions de principes, nous continuerons de lever bien haut le drapeau des libertés civiles : ce que personne, malheureusement, ne fait plus. Non, vous non plus, messieurs les progressistes, vous n'avez pas le courage de combattre pour la liberté. Quant à nous, nous combattrions pour elle, alors même que nous serions seuls, et je suis convaincu que nous sortirons vainqueurs de cette lutte. » L'événement n'a-t-il pas donné raison à l'orateur du centre?

On retrouve le même esprit et le même programme chez les catholiques de Belgique, en Angleterre, aux États-Unis, et jusque dans la bouche d'un prince de l'Église, comme le cardinal Manning, qui, s'adressant à M. Gladstone, disait que « si les catholiques arrivaient demain au pouvoir en Angleterre, pas une loi pénale ne serait proposée, pas l'ombre de contrainte exercée sur la foi de personne. Nous ne fermerions pas une des églises de nos compatriotes, pas un collège, pas une école. Ils auraient les mêmes libertés dont nous jouissons aujourd'hui comme minorité[1] ». Et un membre des plus res-

1. *The Vatican Decrees in their bearing on civil allegiance.* Mgr Manning ajoute : « Nous voudrions, sans doute, que tout le monde crût pleinement à la vérité; mais une foi imposée est une hypocrisie haïssable devant Dieu et devant les hommes. » Et, parlant encore de ce que feraient les catholiques s'ils étaient en possession du pouvoir, et citant la constitution du Mary-

pectés du clergé des États-Unis [1] déclarait de son côté que, lors même que les catholiques deviendraient la majorité, la loi commune du pays ne serait pas changée.

Dans une étude sur l'Église catholique aux États-Unis de 1776 à 1876, [2] un évêque américain, Mgr Spalding, écrit au sujet des catholiques du Maryland, ces lignes significatives : « Nous avons été dans ce pays les victimes de la persécution, et il n'est pas impossible que de semblables épreuves nous attendent dans l'avenir ; mais nous

land, il fait observer que « la foi est un acte de la volonté. C'est par la conviction de la raison et par la persuasion de la volonté que l'unité de foi et de communion s'est lentement établie parmi les nations. Si elle vient à être brisée, rien, sauf la conviction et la persuasion, ne peut la rétablir. »

1. Le P. Hecker, fondateur des Paulistes. (*Catholic-World,* février 1876.)

2. *Essays and Reviews* (New-York 1877). — Lectures and Discours (New-York 1882).

avons la conviction profonde que, si notre nombre s'accroissait jusqu'à former les neuf dixièmes de la population de ce pays, nous ne serions jamais infidèles au principe de la liberté religieuse qui, pour les catholiques des États-Unis, au moins, est sacré et inviolable. Pour notre part, nous nous détournerions avec un inexprimable dégoût de l'homme qui penserait qu'une autre conduite pourrait jamais être juste et honorable. »

Est-il jamais venu pour cela à l'esprit des grands défenseurs de nos droits, de constituer l'ordre social en dehors du Décalogue et de l'Évangile, ou de soutenir que la religion et la patrie doivent rester étrangères l'une à l'autre, et encore moins hostiles? Ils ont, au contraire, toujours pensé que les efforts des catholiques doivent

1. Voir appendice n° 2, p. 191.

tendre, comme le démontrait un remarquable écrit qui a eu, il y a quelques mois, un juste retentissement, à conserver et à ramener l'application de ce code fondamental dans les institutions, dans la vie de leur pays. Montalembert formulait encore cette pensée dans la très belle lettre qu'il adressait, peu de temps avant sa mort, à Frédéric Le Play [1]. Mais, s'ils estiment, avec l'écrivain que j'ai cité, que la société civile peut et doit tenir compte, dans ses institutions et dans ses lois, de la vérité chrétienne [2], ils croient avec lui que, en fait, pour ceux qui la dirigent, la mesure de leur devoir est, en cette matière, celle de leur pouvoir; que les législateurs et les gouvernements sont tenus de faire, pour le bien moral et religieux du peuple,

1. Voir appendice n° 3, p. 193.

2. Voir appendice n° 4, p. 196.

tout ce que l'état des esprits et des mœurs rend possible, rien de plus, rien de moins; que, dans une société divisée comme la nôtre, le patronage officiel du bien est forcément beaucoup plus restreint que dans une société unie et croyante; qu'il n'est cependant jamais nul [1]. Au fond, c'est toute la politique qui a inspiré Pie VII et dicté le Concordat.

1. Dans l'histoire qui vient de paraître du cardinal Pie, évêque, de Poitiers, son biographe, M. l'abbé Baunard, met en lumière l'erreur de ceux qui croient que la volonté énergique d'un souverain peut à elle seule et tout d'un coup replacer la société française sur ses bases chrétiennes. « Non, écrit le cardinal dans une lettre privée, en 1860, il y faudra infiniment de temps et de patience. La guérison d'une société marche plus lentement que le mal n'est venu et je suis de ceux qui, en demandant avec un soin jaloux la conservation, puis la déclaration du principe des droits de Dieu sur la société, montreraient dans la pratique l'esprit le plus temporisateur pour les applications. »

IV

Intervention de la Papauté dans ces questions. — Le Pape modérateur et juge. — Ses déclarations et ses actes.

En acceptant leur temps tel que l'ont fait les vertus, les fautes ou les malheurs de leurs pères ; en l'acceptant loyalement et sans arrière-pensée ni malveillance, mais en l'acceptant aussi sans illusion et en ne le considérant ni comme l'idéal parfait et le progrès absolu, ni comme le déclin et la décadence fatale ; enfin en comptant sur la liberté générale comme

sur leur sauvegarde la plus efficace aujourd'hui, les catholiques n'ont fait que répondre à l'invitation du Chef suprême de la religion[1]. C'est ainsi que les constitutions les plus libérales ont reçu leurs serments avec l'assentiment formel de l'Église ; c'est ainsi que Léon XIII a pu recommander aux catholiques belges non seulement de s'abstenir d'attaquer la constitution de leur pays, mais encore de l'aimer et de la défendre. On ne saurait assez relire, sur ce point, les publications relatives à la suppression de la légation belge, trois volumes qui renferment une série de documents officiels. Au surplus, il s'agit ici moins d'une question d'orthodoxie proprement dite, que d'une question d'appréciation, de sa-

1. Voir appendice n° 5, p. 198.

gesse politique. Et qui donc aujourd'hui, en face de ce document de haute science et de grande politique, l'encyclique *Immortale Dei*, pourrait affirmer de bonne foi que les défenseurs de ces doctrines ont été reniés par l'Église ?

Il y a un point de vue capital, dont on néglige presque toujours de tenir compte lorsque l'on apprécie les divergences qui peuvent exister entre les catholiques au sujet de l'opinion qu'ils professent sur la liberté politique ou religieuse, sur les tendances de la société moderne, sur la possibilité d'un rapprochement avec leurs adversaires. On oublie qu'il existe dans l'Église, comme dans toute association renfermant en elle-même les conditions de la durée et de la vitalité, deux forces, deux courants qui se complètent et qui sont les manifestations

mêmes de la vie. L'une de ces tendances inspire les hommes d'initiative, d'élan, qui cherchent à étendre l'action de la société dont ils sont membres, à lui faire réaliser d'incessants progrès, courent à la frontière, aspirent à des conquêtes dans des régions nouvelles, appellent à eux les prosélytes, ménagent les rapprochements et les conciliations. Il y a une autre force qui, s'appuyant sur l'expérience et la sagesse, est la gardienne fidèle du patrimoine commun, le conserve dans son intégrité, le met à l'abri des surprises, des aventures et des trahisons, prévient ou répare les conséquences des entraînements irréfléchis ou des transactions imprudentes.

S'étonnera-t-on que la tendance qui obéit aux inspirations de la prudence, et tient au maintien de ce qui est, soit puis-

sante dans le catholicisme? Non, en vérité. Il est naturel que la plus grande circonspection règne dans tous les actes d'une Église dont l'expérience remonte à deux mille ans, qui renferme dans son sein tant de peuples différents de caractère, de mœurs, de coutumes, qui a vu se succéder tant de régimes, porter aux nues et maudire ensuite tant d'institutions et de gouvernements, qui a eu à faire face à des attaques si opposées. A elle de garder et de transmettre à d'autres générations un dépôt sacré. Ses prévoyances doivent être longues et embrasser des intérêts bien divers; aussi ne la voit-on point s'engouer des systèmes politiques, ni prendre aisément parti dans les querelles éphémères des factions. Volontiers elle se maintient dans la région sereine de la doctrine, laissant, en fait, une grande

liberté d'action à ses fidèles et se bornant à les prémunir contre les pièges où ils peuvent tomber, ou contre un trop grand empressement à transformer en idéal un certain état de choses, à ériger en principes des maximes douteuses, en système absolu une politique de circonstance.

Est-elle mise en demeure d'élever la voix dans des questions qui ne sont pas du domaine strictement religieux ; elle le fait avec une extrême réserve, et encore, comme le portaient les instructions émanées récemment d'une des congrégations les plus importantes de Rome, à propos de la situation du Canada, et confirmées par le pape, les décisions de l'Église se rapportent-elles à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique et non à un parti politique quelconque. Au seul point de vue de la prudence humaine, c'est là

une conduite infiniment sensée. Ah ! si l'on pouvait recueillir aujourd'hui les confidences des hommes politiques, lire dans la pensée des plus obstinés parlementaires, comme on s'assurerait vite à quel point l'Église est bien inspirée dans sa réserve ! Que l'on dise, après avoir reçu ces confidences, s'il faut se hâter, dans cette perpétuelle mobilité des choses humaines, de glorifier un régime quelconque, de considérer certaines institutions comme un idéal absolu et de les vouloir éternelles ! Que de désenchantements à l'user ! Comme on voit les institutions sous un jour différent ! Et combien on arrive promptement à tenir pour vain, sinon même pour calamiteux ce qui devait être le salut !

Il suffit, du reste, que l'on veuille prendre la peine d'observer, pendant un peu de

temps, la marche de l'histoire pour reconnaître combien il est malaisé, surtout dans des jours troublés et confus, de discerner le progrès de l'utopie, la tradition de la routine, l'action du désordre ou de l'agitation, l'esprit ancien de l'immobilité, l'esprit nouveau de l'esprit novateur.

Ce serait donc tomber dans une étrange méprise que de chercher des condamnations et des désaveux, de la part de l'Église, dans toutes les occasions où elle n'admet pas qu'on parle en son nom, et où elle veut seulement prévenir des entraînements ou des concessions inconsidérées. Là où on a voulu voir des divergences fondamentales, des contradictions entre les catholiques, il n'y avait le plus souvent que la manifestation des deux forces dont je viens de parler, à moins que l'on n'ait pris pour des oppositions de

principes des débats où les personnes et les amours-propres jouent le plus grand rôle, et des malentendus qu'expliquent les entraînements de la bataille. Il convient d'ajouter toutefois que, si ces deux forces sont faites pour se compléter, elles ne sauraient exagérer sans péril leur action respective, encore moins devenir hostiles l'une à l'autre, pas plus que la locomotive, pour employer une image vulgaire mais expressive, ne saurait se révolter contre le frein, ni le frein contre la locomotive.

Le rôle merveilleux de la Papauté a été de conjurer sans cesse ce danger, de réagir à propos contre les tendances extrêmes, de réprimer les exagérations de quelque côté qu'elles vinssent.

Sans embrasser un laps de temps étendu, si l'on envisage son action pendant

ces cinquante dernières années seulement, et si l'on veut bien regarder de haut, avec un peu de recul, on est singulièrement frappé de ce fait. On voit le Vatican intervenir tour à tour contre les emportés et contre les attardés; soit qu'il s'agisse de dissiper des illusions et des utopies, de modérer des impatients ou des aveugles, toujours prêts à perdre pied dans l'inconnu; soit qu'il y ait lieu de vaincre d'étroites et stériles résistances, de tenir compte de la marche du temps et des transformations sociales. Et il faut bien le reconnaître, la constitution providentielle de la société chrétienne, la succession des papes, cette part de mobilité dans l'immutabilité de l'Église, facilitaient cette double prévoyance.

Maintenir en toute occasion la mesure, en dépit du violent et changeant effort

des passions humaines, la mesure, c'est-à-dire le dernier mot de la sagesse, pondérer les forces qui font mouvoir, vivre, progresser la société chrétienne, tel est le but constamment poursuivi par la papauté à travers la mêlée confuse des événements[1]. Se trouve-t-elle en présence d'une géné-

1. On trouve cette préoccupation en quelque sorte formulée dans une lettre que Léon XIII écrivait aux évêques de Belgique, le 3 août 1881, à propos des polémiques sur les principes du droit moderne. « A coup sûr, nous devons souhaiter de tout cœur que la société humaine soit régie d'une manière chrétienne... Cependant tous les catholiques doivent avoir devant les yeux et imiter fidèlement la conduite de l'Église dans les affaires de ce genre : elle maintient et défend, dans leur intégrité, les doctrines sacrées et les principes du droit... Mais elle garde en cela la *juste mesure* des temps et des lieux... Dans ces polémiques, il faut se garder de dépasser les justes bornes et ne point jeter témérairement le blâme ou la suspicion sur des hommes d'ailleurs dévoués à l'Église. »

L'éloquent évêque de Nancy, Mgr. Turinaz, a mis en lumière les traits caractéristiques de la politique pontificale dans un mandement sur la *Mission Providentielle de Léon XIII*, qui a vivement frappé l'attention.

ration grisée par le progrès, dédaigneuse de l'expérience, séduite par les formules et les théories, naïvement prête à refaire l'homme et la société, et à fonder une ère nouvelle sur la négation de l'autorité de la foi religieuse, de l'ordre surnaturel, sur la liberté affranchie de tout frein, sur le triomphe de la matière, le Saint-Siège n'hésite pas à se mettre rudement au travers des entraînements et des chimères, et à ramener à la réalité ces rêves orgueilleux et cet esprit d'aventure et de révolte. Il saura rappeler qu'il y a progrès et progrès, liberté et liberté, civilisation et civilisation. Il opposera, par exemple, à ces tendances un document doctrinal tel que le *Syllabus*, ce *Syllabus* dont les adversaires de l'Église ont fait un si audacieux abus, le dénaturant et l'agitant sans cesse, au milieu des querelles de pure politique,

devant l'opinion mal instruite et mal préparée, sans se donner jamais la peine de l'étudier et de le présenter sous son vrai jour.

« Le journalisme, a écrit Mgr Plantier n'a fait que parodier le *Syllabus* et en tirer d'absurdes conséquences. »

On a accusé gratuitement le *Syllabus*, a dit de son côté le docte évêque de Grenoble, en l'interprétant contre la justice, en altérant le texte et en dénaturant ouvertement et de plusieurs manières le sens des propositions au point qu'à cette vue on ne peut se défendre d'une profonde tristesse. »

Que l'on veuille bien se reporter des propositions renfermées dans cet index sommaire d'erreurs condamnées précédemment, en d'autres occasions et dans d'autres documents (car ce n'est pas autre

chose), aux documents pontificaux qui formulent et motivent ces condamnations, tout en en déterminant le sens et la portée, et l'on constatera, comme le font de plus en plus aujourd'hui les esprits éclairés les moins suspects de partialité à notre égard, que le *Syllabus* n'énumère, en définitive, que des vérités de sens commun, et n'avait pour objet que de les rappeler à une époque trop disposée à les oublier.

Mais qu'une tendance toute différente se manifeste et s'en prenne à la liberté pour la calomnier et restreindre sa légitime sphère d'action, au progrès, aux bienfaits de la science et de la civilisation pour les nier ou les déprécier, au temps présent pour le dénigrer systématiquement et pour rompre avec lui, le Vatican ne réagit pas avec moins de force contre

ces prétentions. De nombreux documents pontificaux le proclament avec une pleine évidence.

Chaque fois que l'on s'est plu à chercher dans le *Syllabus* des arguments en faveur d'une thèse de ce genre, que l'on en ait de bonne foi forcé le sens et la portée ou qu'on l'ait volontairement travesti pour le rendre odieux, le Pape a protesté, ne perdant pas une occasion d'établir et de préciser, qu'il ne condamne pas la liberté en général, et qu'il ne réprouve de certaines libertés que l'abus, l'absence de limites, c'est-à-dire la licence et l'arbitraire.

Pie IX s'élevait, à l'avance, dans l'allocution *Jamdudum cernimus* du 18 mars 1861, contre la perfide tactique qui consiste « à ne pas rendre aux choses leur véritable nom », démontrant que le Saint-Siège a

toujours été le protecteur et l'initiateur de la véritable civilisation, comme l'attestent, avec une décisive éloquence, les monuments de l'histoire, et faisant remarquer qu'on ne saurait lui reprocher, à lui en particulier, dans ce qui touche au domaine du gouvernement civil et politique, d'avoir fermé l'oreille à ceux qui souhaitaient un gouvernement plus libéral, *liberiorem administrationem*, de n'avoir pas été aussi loin que possible dans cette voie de la liberté, où le meurtre de son ministre et la révolution l'ont seuls arrêté.

Quant au cardinal Pecci, aujourd'hui Léon XIII, il déclarait nettement déjà, dans sa lettre pastorale du 6 février 1877, « que, si ceux qui se servent habilement du *Syllabus* pour le placer comme un épouvantail en face du monde, avaient réfléchi qu'il ne suffit pas d'être habile,

mais qu'il convient encore et surtout d'être honnête, ils ne se seraient pas contentés d'offrir à la haine du monde une proposition détachée d'un long discours, mais qu'ils auraient cherché à en fixer le vrai sens, d'après l'ensemble des documents où elle se trouve, et qui étaient opportunément indiqués ». Répondant à cette accusation inepte, qui voudrait s'étayer du *Syllabus* pour représenter l'Eglise comme ne pouvant vivre en paix avec ce temps, le cardinal Pecci fait de la civilisation la plus magnifique apologie, « de cette civilisation qui perfectionne l'homme sous le triple rapport matériel, intellectuel et moral, qui jaillit comme une fleur et un fruit des racines du christianisme », prouvant que ce n'est pas elle qui a été condamnée par le Souverain Pontife, mais bien cette chose bâtarde qui n'a rien de la

civilisation et qui est l'ennemi perfide, profond et implacable de la civilisation véritable.

A peine devenu pape, Léon XIII formulait, par la plume de ses ministres, ces idées et ces principes dans sa correspondance avec le gouvernement belge ; il insistait sur ce fait que l'Église ne repousse aucune forme d'institution politique, et revenait, dans toutes ses déclarations pontificales, sur ces considérations: dans sa lettre adressée le 22 octobre 1880 au cardinal Guibert, pour protester contre l'expulsion des congrégations, dans l'encyclique *Diuturnum* du 29 juin 1881 sur la nature du pouvoir chrétien, dans l'encyclique aux évêques d'Espagne du 8 février 1884. L'encyclique *Immortale Dei* vient enfin de rappeler, de développer et de résumer solennellement ces grandes

vues, en proclamant que « c'est calomnier l'Église que de la présenter comme hostile aux progrès et aux institutions libres », et en montrant dans un magistral exposé que l'Église, loin de vouloir se rendre maîtresse de l'ordre politique, absorber l'Etat, consacre sa souveraineté et son indépendance, tout en nouant avec lui des liens d'amitié féconde.

Suivons encore un instant et sur d'autres points la papauté dans cet effort constant qu'elle oppose à toute tendance extrême, ainsi qu'à tout mouvement de nature à troubler l'équilibre des rapports de Rome avec le monde chrétien.

Sommes-nous dans une période où l'individualisme prévaut de plus en plus, où le vent est à l'instabilité, où tout se désagrège, où tous les liens se relâchent, où

le pouvoir temporel est à la merci de l'abandon et de la trahison : c'est en faveur de l'unité que la papauté réagira, et elle favorisera le mouvement qui a abouti à fortifier l'autorité doctrinale de l'auguste et infaillible Chef des croyants.

Elle a mis fin ainsi à bien des incertitudes et des discussions, comme à bien des exagérations qui s'accréditaient au cours des controverses, et faisaient de l'Infaillibilité une sorte d'inspiration à la façon des prophètes ou la formule d'un pouvoir politique absolu.

Déjà la rédaction adoptée par le Concile exclut ces interprétations. Puis les commentaires formels des partisans[1] les plus

1. Mgr. Martin de Paderborn, Wahrer Sinn der Vatic. Decrete. Mgr. Fessler secrétaire du Concile (*Vraie et fausse infaillibilité*, traduction et préface d'Emm. Cosquin. — Le cardinal Manning dans ses réponses à M. Gladstone. — Dépêche du cardinal Antonelli du 18 mars 1870.

résolus et les plus autorisés de la déclaration dogmatique en ont fait justice.

En même temps que s'affirmait l'autorité doctrinale du Saint-Siège, s'affermissait aussi pratiquement son autorité disciplinaire et gouvernementale. L'action du pouvoir central s'étend à toutes les parties de l'Église ; les congrégations romaines, véritables ministères du Pape, interviennent avec une liberté plus incontestée que jamais. Prêtres et évêques recourent à Rome.

On pouvait croire que la mesure allait être dépassée ; que les Évêques, simples vicaires du Pape, allaient être annulés, que les besoins particuliers et légitimes des diocèses seraient sacrifiés à la centralisation. Ici encore, la Papauté a été la première à réagir contre toute exagération. Soucieuse de maintenir intactes les pré-

rogatives du pontife romain, elle ne se montrera pas moins jalouse de préserver de toute atteinte l'autorité des évêques. Elle n'entend pas absorber cette autorité. « Je veux être le pape des évêques, » a dit Léon XIII, et, en toute circonstance, il ordonne le respect et la soumission envers eux. Il y revient sans cesse dans de nombreux documents, et dans des termes particulièrement frappants : en s'adressant aux évêques du Piémont, le 25 janvier 1882, aux évêques de France, le 4 février 1884, au nonce de Paris, le 4 novembre 1884. Mais rarement les droits de l'épiscopat ont été affirmés dans un langage plus élevé, plus solennel et plus ferme que celui dont s'est servi le Pape Léon XIII dans sa lettre du 17 juin 1885 au cardinal archevêque de Paris. Cette lettre, qui rappelle de si haut leurs devoirs de subordi-

nation et d'obéissance et la place où ils doivent se tenir aux simples fidèles, qu'une orgueilleuse témérité porte « à s'ériger en juges et en docteurs », et à s'arroger un véritable rôle dans le gouvernement de l'Église, où ils se flattent de faire prévaloir leur direction, mérite une place à part dans les actes émanés depuis quelque temps du Siège apostolique. Tout y respire l'autorité suprême, tout y est clair, lumineux, décisif ; tout y sert d'enseignement, jusqu'aux circonstances dans lesquelles elle a été écrite et qui l'ont provoquée, au lendemain du jour où les catholiques illustres, dont nous honorons ici la mémoire et les services, venaient d'être l'objet des plus violentes attaques, et où ces attaques partaient du voisinage même du trône pontifical.

Fidèle à cette action si haute qui ne

cesse de ramener les esprits à la mesure, à la justice et à la vérité, le Pape n'a pas hésité à parler avec force et autorité. Il n'a pas craint non plus de rappeler, en ces diverses occasions, à la presse catholique les devoirs de soumission qui lui incombent, soit envers le chef de l'Église, soit envers les évêques. Dans sa lettre aux évêques d'Espagne du 8 décembre 1882, Léon XIII déplore que, « en discutant les meilleurs moyens de sauvegarder les intérêts catholiques, on tienne trop peu de compte de l'autorité des évêques ; que même, lorsque l'évêque fait entendre des exhortations et des ordres, on le supporte mal, on le critique ouvertement ». Et dans la nouvelle encyclique, il va jusqu'à interdire formellement que, à propos d'une divergence d'opinions honnêtes et légitimes, l'on suspecte, l'on attaque l'ortho-

doxie d'hommes dévoués au Saint-Siège. A tous ceux qui cèdent ou qui sont tentés de céder à cette passion de critiquer les actes et les intentions des catholiques les plus illustres, des évêques et du chef de l'Église lui-même, dès que ces actes ne s'accordent pas avec leurs propres vues, le Pape rappelle que l'Église est avant tout une grande école de respect, de discipline et de soumission. Et lorsque, par malheur, cet esprit d'individualisme et de critique personnelle se manifeste dans les rangs même de la hiérarchie, la répression est aussi certaine qu'elle est sévère.

Le Saint-Siège nous donne enfin dans le domaine scientifique et philosophique un dernier exemple de cette lutte constante contre toute tendance extrême. Il est naturel, sans doute, de le voir s'élever avec un

zèle empressé et une vigueur inflexible contre toute atteinte portée à la foi ou à la discipline, contre toute entreprise de nature à l'obscurcir ou à la troubler ; en revanche on l'a accusé souvent de ne savoir pas défendre avec ce même zèle et cette même vigueur les droits de la raison. C'est pourtant là ce que la Papauté n'a pas cessé de faire, intervenant maintes fois, notamment dans ces cinquante années, pour protester contre tout enseignement, tout écrit, contre toute manifestation d'opinion qui rabaissait la raison humaine, contestait ou méconnaissait ses prérogatives ! Elle n'a pas ménagé les siens, frappant Lamennais, Bautain, Bonetty et bien d'autres. A-t-on jamais rendu à la raison humaine un plus bel hommage que celui qui se trouve consigné dans les décrets portés

le 11 juin 1855 par une des plus importantes congrégations romaines, et approuvés par Pie IX[1], et plus tard au concile du Vatican, dans le chapitre IV de la première constitution dogmatique? Admirable et étonnant pouvoir qui plane d'un vol si libre et si égal au-dessus des choses terrestres, qu'aucune vicissitude ne trouble et ne détourne de son but, qu'aucune crainte ni préoccupation humaine n'arrêtent jamais, dont les vastes et sages prévisions, la patiente équité, la persévérante action, déconcertent nos

1 Ces décrets portent : « Qu'entre la raison et la foi, n'y a et ne peut y avoir aucune opposition, parce que toutes les deux viennent de la même source, qui est la vérité, c'est-à-dire Dieu ; que la raison peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme ; que l'usage de la raison précède la foi et y conduit ; enfin que la raison n'est point responsable des erreurs où est tombée la sagesse superbe de l'homme. » Pie IX avait développé déjà la doctrine traditionnelle de l'accord de la raison avec la foi dans son encyclique du 9 novembre 1846.

courtes vues, nos jugements passionnés, et la prodigieuse inconstance de nos résolutions !

Ce qui seul est aussi surprenant que ce pouvoir, c'est la soumission absolue qu'il inspire à tant de millions d'âmes. Je crois que, à aucune époque, cette soumission n'a été plus entière, que les catholiques n'ont jamais été plus déférents envers le Saint-Siège, plus complètement d'accord avec lui, et n'ont présenté, d'un bout du monde à l'autre, le spectacle d'une plus imposante unité.

Ce n'est certes pas d'une autorité si clairvoyante et si juste qu'aurait pu venir un désaveu aux catholiques, qui, durant ces cinquante années, ont combattu pour notre foi, sous le drapeau de la liberté, qui ont aimé et servi non seulement l'Église, mais encore leur temps, et n'ont

jamais désespéré de le ramener à la vérité religieuse par la persuasion, par la mansuétude chrétienne, par la force de l'exemple.

En fait, on ne peut citer une liberté légitime[1] un droit qui ait été condamné par l'Église, un progrès véritable qu'elle ait combattu, une innovation utile, féconde, qu'elle ait entravée. Et, quand on nous vante les grandes améliorations sociales accomplies en ce siècle comme si nous y étions étrangers, nous sommes fondés à répondre avec Rousseau : « Messieurs, tout cela était dans l'Évangile avant d'être dans vos livres. » Bien loin d'être un obstacle à l'épanouissement des institutions libres, à l'avancement intellectuel de notre pays et au développement de son bien-être, l'Église a été pour lui une

1. Voir appendice n° 6, p. 204.

grande initiatrice; et la démocratie, dont on la représente comme l'ennemie naturelle et qui ne peut vivre sans les vertus qu'elle enseigne, n'a pas d'autre origine que le principe de l'égalité humaine proclamée par le christianisme [1].

En se plaçant donc sur le terrain des libertés publiques pour défendre leurs droits, les catholiques n'ont pas fait seulement un acte habile, opportun, ils ont agi en entière conformité avec les principes essentiels de leur foi et avec les en-

1. L'encyclique *Immortale Dei* s'explique en termes formels sur la démocratie : « Neque illud per se reprehenditur participem plus minus esse populum reipublicæ, quod ipsum certis temporibus certisque legibus potest, non solum ad utilitatem, sed etiam ad officium pertinere civium » : La participation de tous à la chose publique peut devenir un devoir, « aut et quæ germana et legitima sit libertati inimicam »; et, plus loin, parlant de l'égalité : « Quæ valent ad decus, ad personam hominis, ad æquabilitatem juris in singulis civibus conservandam earum rerum omnium etiam catholicam ecclesiam vel inventricem, vel auspicem, vel custodem semper fuisse. »

seignements de leur chef. Ce que dit encore l'encyclique *Immortale Dei* sur les devoirs publics des catholiques l'indique clairement.

C'est en vain que l'on tenterait de créer des équivoques, en abusant de cette qualification, de ce mot de libéralisme, qui caractérise des tendances si opposées, selon les pays où il est en usage, Belgique, Italie, Suisse, Allemagne, pays Scandinaves, populations Danubiennes ou Helléniques, Canada, États-Unis, France même. On ne saurait justement, ainsi que le remarquait un éminent cardinal belge, Mgr Dechamps, « désigner par ce mot, si on lui donne une signification hostile à l'Église, la doctrine ou l'école des amis de la liberté politique », et il est digne de remarque que l'encyclique *Immortale Dei* l'a volontairement écarté.

On ne saurait pas davantage prétexter que, par cela seul que nous avons la prétention de posséder la vérité absolue, nous sommes conduits à vouloir imposer notre foi, c'est-à-dire à proscrire la liberté. Sans doute, faisait observer à ce propos le cardinal Dechamps, « l'erreur par elle-même n'a jamais de droits, mais les âmes trompées ont des droits ».

Un mot suffit pour répondre ici. Dans l'encyclique *Immortale Dei*, Léon XIII l'a formellement déclaré : « L'Église veille et doit veiller à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi malgré lui; elle n'a garde d'oublier ce sage avertissement donné par saint Augustin : La *contrainte* peut tout obtenir de l'homme, tout, sauf la foi [1]. Les faits eux-mêmes, j'ai hâte de

1. « Atque illud quoque magnopere cavere Ecclesia solet ut ad amplexandam fidem cathol cam nemo invitus

le dire, ont du reste résolu le dilemme dans lequel on s'est plu trop souvent à nous enfermer. Lorsqu'on se flatte, en effet, de nous placer dans l'alternative fatale de déserter notre foi catholique ou de renoncer à être de notre temps, de cesser d'être orthodoxe ou de renier la liberté, nous pouvons, sans même nous attarder à discuter des affirmations dont la réfutation est facile, nous borner à citer la vie, les actes de ces grands chrétiens dont nous nous réclamons et auxquels la Papauté a décerné de si décisifs éloges.

Il nous suffit de rappeler leur exemple à ceux qui allèguent l'impossibilité de réaliser l'alliance de la raison fière et de la foi soumise, du respect du passé et de l'en-

cogatur, quia, quod sapienter Augustinus monet, « credere non potest homo nisi volens. »

thousiasme pour tout ce qui est progrès en notre siècle, pour tout ce qui est grand, large et généreux, l'alliance, en un mot, de l'amour de la liberté et de la fidélité absolue aux enseignements de l'Église. La société contemporaine n'a pas compté de serviteurs plus dévoués, plus soumis, plus zélés, plus désintéressés, ni l'Église de plus glorieux disciples.

La première conclusion à laquelle nous amènent ces considérations, c'est que nous devons plus que jamais nous maintenir sur le terrain où se sont placés ces chrétiens. Y demeurer fermes nous paraît être la condition moyennant laquelle nous pouvons nous flatter encore de ramener à nous les esprits égarés ou prévenus qui nous combattent, — cette partie de la jeunesse surtout qui nous juge à travers tant de préjugés et de calomnies, — et

de travailler efficacement à la pacification religieuse.

La guerre acharnée qui est faite au catholicisme, en certains pays, et qui va jusqu'à le représenter comme un ennemi public, ne saurait s'éterniser. Les événements établissent trop clairement que cette guerre n'atteint pas son but et qu'elle tourne au plus grand détriment de la société civile, en faveur de laquelle on prétend l'entreprendre.

Tout ce que perd la société dans cette lutte profite aux adversaires implacables d'un ordre de choses régulier. La religion, que l'on voulait supprimer, n'en subsiste pas moins. La persécution produit son effet ordinaire, qui est de raviver les croyances. On voit, une fois de plus, que l'on n'a jamais raison de la conscience chrétienne, et que c'est folie de s'attaquer

au sentiment le plus naturel, le plus noble, le plus indestructible qui existe dans l'homme. Après s'être épuisé en stériles efforts dont le seul résultat est d'affaiblir des forces, d'ébranler des respects, de détruire des vertus, qui sont les meilleures garanties de la paix sociale, il faut finir par reconnaître que l'on s'est trompé, revenir sur ses pas et s'entendre avec l'ennemi d'hier. Le chancelier de l'empire allemand vient de faire après bien d'autres cette expérience. Les gouvernements démocratiques des cantons suisses, où la lutte a été peut-être plus brutale encore et aussi plus mesquine, en sont venus là également. La politique religieuse de la Belgique a dû se modifier absolument avec un gouvernement nouveau, à la suite d'un scrutin décisif. Les peuples eux-mêmes se lassent et veulent

en finir avec des conflits qui arment une partie de la nation contre l'autre, qui les privent de secours et de consolations dont ils ne peuvent se passer, et que l'on est impuissant à remplacer. Les rapports de Portalis au sortir de la révolution française ont permis de juger à quel point était désirée, demandée la restau ration du culte catholique. Et hier, à peine, nous venons de voir à quels retours d'opinion s'exposent, dans notre pays, les gouvernements assez aveugles pour s'opiniâtrer dans leur hostilité contre l'É-glise.

On peut dire plus que jamais aujour-d'hui qu'il n'existe dans la société que deux forces, une force de conservation dont le christianisme est le principe et dont l'Église est le centre, et une force de destruction qui pénètre tout, pour tout

dissoudre, les doctrines, les institutions, le pouvoir même. Les gouvernements ne pourront pas toujours se placer entre les deux pour les combattre toutes deux. Il faudra prendre un parti. Certes, la paix serait aisée à rétablir, si on le voulait. Ce n'est pas de notre coté, à nous, catholiques, que l'agression est venue, quoi que l'on puisse dire. L'Église ne demande aujourd'hui que ce qu'elle demandait, il y a cinquante ans, par la bouche de Montalembert, de Lacordaire, de Mgr Dupanloup, elle demande « la paix dans la justice et la liberté ». Ce sont les paroles mêmes dont vient de se servir le cardinal Lavigerie. La guerre religieuse, dans ces conditions, n'a aucune raison d'être, et l'on a pu voir que, loin de répondre à un mouvement sérieux de l'opinion, elle a causé dans le pays une fâcheuse im-

pression. Les organes républicains les plus importants sont contraints de le confesser. « Nous faisons fausse route, depuis quatre ans, dans le traitement des questions religieuses, écrit *le Temps*; nous avons troublé les habitudes et inquiété les consciences d'un trop grand nombre d'électeurs qui ne demandaient pas mieux que de voter pour le gouvernement existant. » C'est le mot même que M. Thiers laissait échapper en 1849, en s'adressant à M. Cousin, à l'issue d'une des séances de la commission chargée de préparer la loi sur l'enseignement : « Cousin, Cousin, avez-vous bien compris quelle leçon nous avons reçue là? Nous avons combattu contre la justice, nous lui devons une réparation [1]. »

1. *Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange, t. I, p. 499.

La France, on doit le reconnaître, a rarement possédé un clergé qui, pris dans son ensemble, soit plus respectable, plus dévoué à ses devoirs, plus soumis aux lois, plus pacifique et plus patriote. La réserve et la prudence de l'épiscopat, absolument renfermé dans le domaine des choses religieuses, sont poussées si loin, qu'elles vont jusqu'à provoquer les regrets des esprits ardents. Enfin nul ne saurait contester, même parmi nos adversaires, la largeur de vues, la sagesse, l'esprit conciliant et patient, le désir d'apaisement et de concorde qui caractérisent le pape Léon XIII. Il semble dès lors qu'il suffirait d'un peu de bon sens dans les assemblées, et de la présence dans le gouvernement de quelques esprits avisés et politiques, pour mettre fin à une lutte insensée. Malheureusement, la protestation

du corps électoral contre la politique antireligieuse du gouvernement « n'apparaît pas avec la même évidence à tous les républicains que le pays a avertis ensemble le 4 octobre, comme le constate encore le journal *le Temps*; il en est qui ne voient, dans le succès des revendications ou des protestations religieuses, qu'un motif nouveau de courir sus au clergé, c'est-à-dire *de justifier plus encore ses revendications* et ses protestations et d'accroître ses moyens de défense ». C'est ainsi qu'une poignée d'aveugles et de violents nous oblige à nous armer pour la lutte, et que nous sommes conduits à cette seconde conclusion, que l'action est indispensable, aujourd'hui comme autrefois; l'action énergique, non pas bruyante et théatrale, mais pratique, constante, modeste, multiple et désintéressée.

V

L'action du clergé et des laïques dans le domaine de la politique, de la science et des œuvres.

Sous le coup des dangers qui nous menacent, ce n'est pas assez de savoir que l'on est placé sur le terrain qui permet le mieux, soit de combattre avec succès pour ses droits, soit de faire honorablement la paix avec ses adversaires. Il importe encore de se rendre compte des moyens pratiques qui sont de nature à rendre la lutte plus efficace et le rapprochement plus facile. Je n'entends pas ici énumérer

tous ces moyens : il y en a bien d'autres que ceux que j'indique et je n'ai pas la prétention de donner des avis. Je me permets seulement d'apprécier, à mon point de vue, les conditions qui paraîtraient les plus favorables au succès de de nos efforts. Nul assurément ne saurait affirmer qu'il n'y ait point dans notre défense des lacunes, des points faibles, des armes négligées.

La première préoccupation des catholiques doit être tout naturellement de ne pas aggraver les hostilités, de ne pas fermer les portes par où l'on pénètre encore dans le camp ennemi, afin d'être à même d'y faire entendre, au moment opportun, des paroles de paix et de réconciliation, et, si l'on ne peut provoquer et hâter les retours, de ne rien faire du moins qui les puisse contrarier ou retar-

der. Et ce premier but ne saurait être atteint qu'en ayant des programmes nets, précis, en évitant les formules vagues, mal définies, tout ce qui peut, en un mot, prêter gratuitement à de nouveaux malentendus ou perpétuer les anciens; en ne jetant pas le trouble dans les esprits par des divisions apparentes entre nous sur des questions où, au fond, l'accord existe, sur des matières dans lesquelles l'Église nous a tracé nos devoirs; en ne nous affaiblissant pas, à plaisir, par de vaines querelles sur des points secondaires. L'encyclique *Immortale Dei* revient avec insistance sur ce vœu, et elle ne se contente pas d'exprimer un désir, elle commande.

Depuis un certain temps, par le fait de nos adversaires, peut-être un peu par notre faute aussi, un abîme s'est creusé

entre le monde ecclésiastique et le monde laïque ; ils s'isolent de plus en plus. Il semble que dire laïque, c'est dire ennemi de la religion et de l'Église. Le mot même a pris une signification hostile. Cet antagonisme, que je rappellerai plus loin, a été sans doute entretenu et avivé par d'habiles manœuvres. Faut-il nous y prêter ? L'esprit d'exclusion systématique n'est pas le nôtre. Ainsi, le mot de parti, appliqué aux hommes qui se groupent pour défendre des intérêts catholiques, ne semble pas être employé opportunément au sein d'une nation catholique. La religion est plus et autre chose qu'un parti. Elle n'a pas la prétention, ni le désir d'exclure de son sein quiconque n'appartient pas à telle ou telle opinion. On ne saurait non plus la rendre solidaire de toutes les vicissitudes que

traverse un groupe ou une assemblée politique. Former un parti catholique a pu avoir sa raison d'être, quand il s'est agi, au milieu d'une société indifférente ou hostile, de conquérir un droit déterminé et obstinément refusé. Mais cela était accidentel, et l'on ne saurait vouloir, d'une manière permanente, transformer le catholicisme en parti. Hommes politiques, nous dit l'Église, adhérez en tant qu'hommes politiques à la forme de gouvernement qui vous semblera la meilleure : l'Église n'en condamne aucune ; faites pour la défendre et la soutenir tous les efforts compatibles avec votre conscience. Mais, à quelque parti que vous vous soyez attachés, n'oubliez jamais que vous avez des devoirs à remplir comme chrétiens et comme catholiques, et que ces devoirs sont inséparables

de vos devoirs politiques, car il n'y a pas deux morales, l'une pour les individus, l'autre pour les sociétés. C'est la même morale, c'est le même Décalogue qui doit présider à votre vie privée et à votre vie publique [1].

Au lieu de nous cantonner et de nous restreindre, notre véritable intérêt est de nous étendre et d'appeler à nous tous les esprits honnêtes, tous ceux qui ont encore quelque souci de la justice et des libertés publiques menacées, de les avoir pour auxiliaires dans nos légitimes revendications ; notre intérêt est de planter de plus en plus hardiment notre drapeau dans tous les domaines où on affecte de faire des conquêtes sans nous ou contre nous.

Ceci est vrai surtout du domaine de la

1. Voir appendice n° 7, p. 205.

science et de l'éducation. Qu'on nous donne ici la liberté, que nos droits soient garantis, et nous arriverons bien vite à imposer le respect, en démontrant notre supériorité. Mais combien il nous reste à faire, si nous voulons seulement maintenir ce que nous avons acquis, et combien plus si nous voulons tirer parti de tout ce qu'un usage plus complet de la liberté peut nous donner !

Dans le domaine de l'enseignement secondaire libre, deux grands devoirs s'imposent à nous, même si nous n'avons d'autre ambition que de consolider les institutions existantes : 1° assurer un recrutement régulier d'un personnel convenablement préparé à remplir sa mission, muni de grades académiques comme le personnel universitaire ; 2° garantir à ce personnel, en dehors du

ministère paroissial, une retraite honorable.

Le premier de ces vœux est devenu une nécessité. On en a tenu compte dans une certaine mesure. La preuve en est dans le succès de nos écoles préparatoires aux grades de licencié, à Paris, à Nancy, à Angers, à Lille, et même dans les écoles instituées par les évêques dans leurs propres séminaires, comme à Besançon. Mais cette organisation est encore très insuffisante et exigerait une bien autre extension.

On s'est demandé souvent, pourquoi lorsque tant de membres du clergé se vouent à l'enseignement, nous présentons si peu de candidats ecclésiastiques à l'École normale supérieure de Paris. Cela tient à bien des raisons que je n'ai pas à discuter. Il y en a certainement de

respectables. Mais les avantages dont nous nous privons ainsi sont-ils compensés? Si les collèges ecclésiastiques, qui ont le plus de réputation, avaient consenti à présenter seulement chaque année un candidat, choisi parmi les élèves dont les aptitudes auraient été remarquées, les ressources n'eussent pas fait défaut; par la fondation de bourses ou autrement on serait venu à bout de pourvoir aux frais de leur admission et ensuite aux frais de leur séjour à l'École. A défaut de l'École normale on aurait pu multiplier beaucoup plus qu'on ne l'a fait les bourses soit à l'École des Carmes, soit au collège Stanislas. On aurait créé ainsi très promptement toute une pépinière de professeurs d'une réelle valeur, d'une religion solide, munis des plus hauts grades universitaires. Les uns auraient porté dans les chaires des

facultés de l'État l'excellent esprit qui les animait ; les autres seraient entrés dans l'enseignement libre, avec cette préparation spéciale et de bon renom que possèdent généralement les élèves de l'École normale supérieure, avec la compétence acquise dans la fréquentation des maîtres les plus illustres de notre temps. L'opinion, que les études universitaires sont de beaucoup supérieures, existe dans bien des esprits d'ailleurs religieux. On aurait tenu compte de cette opinion. On aurait neutralisé l'effet d'une insinuation perfide de nos adversaires, qui ne laisse pas que d'impressionner bien des parents, et qui se présente le plus souvent sous cette forme : « Quoi ! vous envoyez vos enfants dans un collège ecclésiastique ! Vous voulez donc les doter d'*une science de séminaire*, d'une instruction surannée,

les tenir en dehors de tous les progrès de la pensée et des découvertes modernes, les placer dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de leurs contemporains ! Faites-leur donc suivre les cours de l'Université, et ils seront de leur temps. »

Il ne suffit pas de s'indigner ou de gémir sur la mauvaise foi de ces attaques et sur la sottise de ce préjugé. Le préjugé existe. Il est certain que la grande vogue du collège Stanislas à Paris tient, en grande partie, à ce qu'il réunit, aux garanties inestimables que procure l'éducation chrétienne, le précieux concours de professeurs distingués de l'Université. Le cardinal Lavigerie vient d'organiser, à Tunis, son collège dans des conditions analogues. D'un autre côté, le contact même à l'École normale de ces jeunes gens d'un mérite incontestable et d'une

foi éprouvée et éclairée avec des camarades, dont l'hostilité est parfois si peu raisonnée et si peu enracinée, les relations qui s'ensuivraient, l'estime mutuelle, ce pied d'égalité établi entre des hommes qui ont puisé l'instruction aux mêmes sources, qui ont subi la contradiction, la lutte des doctrines, feraient tomber bien des préventions, et apporteraient déjà un remède aux inconvénients si graves de la séparation qui va grandissant. Et je n'ai rien dit encore de l'influence qu'eussent exercée à la longue, sur leurs élèves, les maîtres distingués et croyants que nous eussions fait entrer dans l'Université, après avoir pourvu largement le cadre du personnel enseignant de nos propres collèges.

Quant au second des vœux que j'ai exprimés plus haut, il n'est encore réa-

lisé qu'à Nancy, grâce à la puissante initiative de Mgr Lavigerie et à la persistante volonté de ses successeurs. Partout ailleurs, c'est l'abandon. Le professeur ecclésiastique qui a usé sa vie dans l'enseignement avec un dévouement infatigable, assujetti à la règle, à un régime monotone et sévère d'un bout de l'année à l'autre, doté d'un maigre traitement, se trouve à la merci de tous les hasards, réduit à la condition la plus misérable, s'il ne dispose pas de quelques ressources personnelles, quand l'âge et les infirmités viennent l'atteindre. Les évêques trop souvent ne peuvent plus lui donner de situation dans le ministère paroissial ; ils le considèrent comme un embarras et comme un embarras d'autant plus cruel, que le reproche d'ingratitude semble ici justifié par les apparences. Un tel avenir

est bien fait, on en conviendra, pour refroidir les enthousiasmes les plus généreux et détourner de cette carrière tous ceux devant lesquels s'ouvrent d'autres perspectives. Il serait urgent et vraiment digne des catholiques français d'organiser, dans tout le pays, une œuvre qui mît les maîtres de leurs enfants sur le même pied que les maîtres de l'Université. La reconnaissance des services rendus, en matière si délicate, ne constituerait pas seulement un acte de justice ; elle serait féconde en résultats avantageux, elle fortifierait les cadres de l'enseignement libre, et, par la création d'un corps de professeurs retraités, fournirait à nos établissements un personnel qui leur fait défaut, je veux dire un personnel d'examinateurs et d'inspecteurs représentants et gardiens de nos traditions scolaires.

C'est parmi ces vétérans honorés de l'enseignement que se recruteraient encore, comme dans certaines congrégations religieuses, les *scriptores*, qui consacreraient leurs loisirs à la publication d'utiles ouvrages, les secrétaires ou rapporteurs de nos congrès pédagogiques.

J'en dirai autant de l'enseignement primaire libre, pour lequel on a fait de si grands sacrifices et qui semble en bonne voie. Il y a là aussi une organisation à établir pour favoriser le recrutement des maîtres et assurer l'avenir de ceux qui se dévouent à cette mission. Nous nous sommes beaucoup trop désintéressés de former de bons maîtres laïques, des hommes religieux et instruits. Sans doute les maîtres congréganistes offrent des garanties exceptionnelles, mais ils ne peuvent suffire ; et pourquoi exclure les

laïques? On se méfie de l'enseignement qu'ils reçoivent aujourd'hui, de l'esprit dont on cherche à les pénétrer. Qui nous empêche de créer des écoles normales libres, de former nous-mêmes nos maîtres? Bien des communes, qui n'osent ou ne peuvent demander des maîtres congréganistes, seraient ainsi pourvues d'excellents instituteurs laïques. Le Saint-Siège nous donne l'exemple sous ce rapport. Il existe à Rome, fondée sous les auspices du pape, une école normale où sont formées des institutrices, et même des catéchistes laïques.

C'est là une préoccupation que rend douloureusement opportune la loi récemment votée dans notre pays, qui chasse à court délai les maîtres et maîtresses congréganistes de nos écoles publiques; loi injuste et oppressive qui foule au pieds, non

seulement les droits de la conscience, mais nos libertés fondamentales, qui supprime en matière d'éducation à la fois la volonté du père de famille et la volonté des représentants de la commune ; loi qui ne réalise pas, comme on le proclame, la séparation de la religion et de l'école, la neutralité, mais l'hostilité en permanence. Car nul ne peut se faire d'illusion : pour la masse du peuple, la séparation absolue de la science et de la foi dans l'école communale, c'est la condamnation de la foi par l'État, c'est la religion cessant d'obtenir le respect qui lui est dû, c'est l'idée religieuse bientôt effacée, c'est la morale enfin perdant son action sur les âmes. On sait bien que la neutralité est un nonsens, qu'il faut la reléguer dans le domaine de la chimère et de l'utopie. On sait très bien qu'instruire un enfant c'est en même

temps lui inculquer les principes qui devront l'éclairer et le contenir dans l'usage qu'il fera de son instruction ; on sait que cet homme, que cet instituteur, qui ne manifestera jamais le fond de sa pensée devant ses élèves sur les questions capitales de la vie, ne s'est jamais rencontré, et que ce serait à l'alchimie de le fabriquer de toutes pièces dans ses creusets et ses alambics comme l'homonculus du docteur Faust.

Sous prétexte de neutralité, c'est l'État qui s'érige en docteur, en pontife, ayant des doctrines et des croyances, ne permettant pas, selon les expressions même de M. le Ministre de l'Instruction publique[1], de donner dans les écoles « un autre ensei-

1. M. Goblet. Discussion au Sénat de la loi relative à l'enseignement primaire. — Séances des 4, 6 et 8 février 1886.

gnement que celui qu'il juge conforme à ses principes », « ni de les confier à d'autres maîtres qu'à ceux qu'il a formés et choisis ».

Quels seront ces principes, ces doctrines d'État ? Cela dépendra évidemment, comme on l'a spirituellement dit, des dernières élections et du ministère qui détiendra le pouvoir.

Il faut assurément tout tenter pour que les congréganistes continuent dans la mesure la plus large à donner l'enseignement primaire où ils excellent et où ils rendent journellement de si grands services. Mais j'avouerai que je rêverais de voir s'ouvrir encore un autre champ non moins vaste à leur activité et à leur dévouement.

J'ai souvent souhaité, — et je me suis permis de formuler ce souhait, il y a quelque dix ans, dans un livre intitulé : *les*

Questions vitales, — de voir une grande congrégation, comme la Doctrine chrétienne, s'emparer d'un enseignement qui semble chez nous voué à une sorte de fatalité, et combler une lacune qui a eu au point de vue de notre état social, — c'est mon absolue conviction, — les plus graves conséquences : je veux parler de l'enseignement intermédiaire, pratique, usuel, de ce genre d'instruction qui est appropriée aux besoins, aux aptitudes, à l'origine, à la situation, à l'avenir de ceux auxquels il est destiné.

Il y a bien longtemps que M. Cousin a dit : « Un cri s'élève d'un bout à l'autre du pays, et réclame, pour les trois quarts de la population française, des établissements intermédiaires entre la simple école élémentaire et nos collèges. » Et il ajoutait : « Je regarde ceci comme une

affaire d'État. » Depuis lors, on a beaucoup parlé de cet enseignement ; il a eu quelque vogue sous le nom d'enseignement *technique* ou professionnel ; ç'a été, il est juste de le reconnaître, la grande préoccupation d'un ministre de l'instruction publique, M. Duruy.

On célèbre plus que jamais aujourd'hui, en termes pompeux, l'enseignement professionnel. En réalité, qu'a-t-on fait pour répondre, dans toute l'étendue du pays, à un tel besoin, et démentir cette autre parole de M. Cousin : « En France, entre l'instruction primaire et l'instruction donnée dans nos collèges, il n'y a rien. » L'État en est encore à la période des tâtonnements. Quelques villes industrielles ont fondé des écoles techniques ; elles ont rencontré le concours des municipalités. Un certain nombre d'écoles professionnelles

pour les garçons et les jeunes filles doivent leur création à des catholiques, et elles méritent tous les éloges. Mais on peut affirmer, si l'on considère l'ensemble de nos institutions scolaires, que ces efforts sont encore isolés et sans suite. Plus que jamais on continue à pousser tous les Français vers le baccalauréat. On les encourage à déserter la profession paternelle, à rompre avec les habitudes et les goûts de leur famille. On a multiplié les boursiers que l'on tourne sans aucun discernement vers cette unique issue, en ne se préoccupant nullement ni des conditions particulières dans lesquelles il se trouvent, ni des débouchés qui manqueront à la plus grande partie de cette jeunesse pourvue d'une culture générale, mais peu ou point préparée à une carrière spéciale. Le baccalauréat est devenu ainsi une épreuve ou

trop haute et trop difficile, ou vide et banale; et il est devenu en outre irréformable, le conseil supérieur de l'instruction publique vient encore d'en fournir récemment la preuve; irréformable, parce qu'il faut qu'il convienne à tout le monde, tandis que, avec des programmes classiques encore fortifiés, il devrait être réservé au petit nombre, à l'élite, qu'il introduirait aux hautes études et mettrait à même de continuer avec honneur les grandes traditions de l'esprit français. N'est-ce point là, pour le dire en passant, la solution pratique de ce que l'on a appelé la question du latin?

Appliquant un peu à tort et à travers l'idée égalitaire dont nous sommes si follement imbus, nous n'avons pas compris la nécessité absolue de hiérarchiser l'instruction, de répartir entre des débouchés

différents ceux qui la reçoivent, comme on canalise des eaux qui s'écoulent au hasard, et de faire que chacun entre, en quelque sorte naturellement, dans son sillon social.

Cette uniformité du monde intellectuel auquel on a voulu astreindre tous les esprits a été un grand malheur pour notre pays; car c'est au défaut, à l'absence d'éducation, d'instruction intermédiaire chez nous, comme le faisait observer avec raison M. Guizot, qu'il faut attribuer dans les classes inférieures ce dégoût de leur situation, cette soif de changement, cette avidité déréglée que rien ne peut satisfaire. De là aussi « cette légion d'hommes inquiets, mécontents de leur position, des autres et d'eux-mêmes, ennemis d'un ordre social où ils ne se sentent pas à leur place et prêts à se jeter, avec quelques con-

naissances, un talent plus ou moins réel, une ambition effrénée, dans toutes les voies de la servilité ou de la révolte ».

D'autres nations l'ont compris : elles possèdent depuis longtemps, et sur toute la surface de leur territoire, leurs écoles pratiques, *réelles*, comme on les nomme en Allemagne. Ces écoles donnent un enseignement qui varie entre deux, trois, quatre ans, délivrent des diplômes ou certificats gradués selon le nombre d'années d'études (lesquels ouvrent de droit l'entrée de certaines carrières administratives dont l'État a pris soin de spécifier la nomenclature dans des règlements officiels), ou elles forment des contremaîtres, des comptables, des apprentis excellents. Le père de famille peut dès lors choisir la carrière de son enfant, suivant les aptitudes de ce dernier, ses ressources person-

nelles ou celles de la contrée qu'il habite.

C'est ainsi qu'on assure la fixité des cadres sociaux, le fonctionnement régulier de la vie civile, l'équilibre et la suite dans les professions et dans les carrières.

L'Allemagne, notamment, a su en tirer de précieux avantages qui n'ont pas peu contribué à sa force et à sa prépondérance actuelle.

Si je me suis permis une si longue digression, c'est que j'avais à cœur de justifier mon vœu. Et, je le demande maintenant, n'y a-t-il pas là de quoi tenter les catholiques, de quoi tenter une congrégation puissante, vouée à l'instruction, disposant de nombreux moyens d'action, qui aurait organisé méthodiquement, avec l'appui moral et matériel des associations catholiques, sur tous les points du pays, ces centres d'enseigne-

ment, groupant un, deux, trois cantons, selon la facilité des communications ?

Les Frères de la Doctrine n'en sont pas, du reste, à leur coup d'essai en fait d'établissements de cette nature. Leurs écoles professionnelles de Paris [1], l'œuvre de Saint-Nicolas [2], leur école d'apprentis de Nancy, notamment, sont bien connues, et l'on en peut à bon droit vanter les résultats.

Et qu'y a-t-il de plus remarquable que

1. Voir appendice n° 8, p. 210.

2. C'est de cette œuvre admirable de Saint-Nicolas, que le cardinal Guibert disait, le 27 avril 1884, dans une réunion solennelle : « Eh bien ! Messieurs, si tous les industriels, si tous les hommes qui sont à la tête du commerce, car c'est surtout dans ces régions que se manifeste le péril et où se portent les convoitises, si tous ces hommes voulaient tenir une grande assemblée, délibérer sur les moyens à prendre pour conjurer le péril qui nous menace, et s'ils m'appelaient dans cette assemblée, je leur dirais : Établissez dans Paris six maisons comme celle de Saint-Nicolas, établissez-en une dans chacune des villes moyennes de France. S'ils le faisaient, je crois que le problème social serait bien près d'être résolu. »

l'institut agricole de Beauvais et la ferme-école de Saint-Rémy, fondée en 1850 dans la Haute-Saône par les membres de la Société de Marie, et greffée sur un établissement d'enseignement secondaire, auquel on a ajouté depuis 1875 une école d'agriculture que suivent les meilleurs sujets de l'institution, comme une école de perfectionnement?

Croit-on que cet enseignement n'est pas plus nécessaire que jamais, aujourd'hui que nous sommes aux prises, au point de vue agricole et industriel, avec des difficultés si grandes, si inattendues, avec une concurrence acharnée, et, on peut le dire, avec une véritable révolution économique! Il faudrait des méthodes nouvelles, des procédés ingénieux, hardis, et, dans toutes les branches, un développement d'activité intelligente sans précé-

dent. Or, le règne de la routine est à peine entamé, et, dans tous les centres industriels, on entend s'élever cette plainte : « Il n'y a plus de bons apprentis. »

L'enseignement supérieur, je veux parler des facultés catholiques, aurait peut-être gagné à n'être réclamé et établi qu'après l'organisation complète des deux autres. Il est vrai qu'il répondait, lui aussi, à des besoins depuis longtemps signalés. Quoi qu'il en soit, il existe : notre devoir est de le soutenir et de le fortifier. Peut-être conviendrait-il de concerter et de concentrer nos efforts. Cet enseignement nous apporterait une grande force dans la lutte que nous soutenons, ferait tomber bien des préjugés, abaisserait bien des barrières qui nous séparent d'esprits distingués, s'il parvenait à nous doter, dans

les lettres et dans les sciences, de spécialistes éminents, de savants, d'érudits d'une compétence incontestable[1]. Pourquoi n'aurions-nous pas des naturalistes dont la science aurait autant de réputation que celle des Darwin, et en plus grand nombre des orientalistes, des égyptologues consommés, comme le sont déjà M. Vigouroux, de la compagnie de Saint-Sulpice, et M. l'abbé Paulin Martin, de l'Institut catholique de Paris; comme le serait devenu le bon et si distingué abbé Ancessy, s'il n'avait été enlevé par une mort prématurée? Pourquoi n'arriverions-nous pas à multiplier les érudits, les spécialistes du moyen âge, comme M. l'abbé Duchesne, dom Piolin, l'abbé Ulysse Chevalier; les archéologues comme le P. de la Croix, l'abbé Thédenat; les philosophes, comme

1. Voir appendice n° 9, p. 214.

Mgr d'Hulst, comme M. l'abbé de Broglie, qui est à la fois un penseur et un esprit scientifique de premier ordre.

Pourquoi enfin, parmi nos jeunes ecclésiastiques de talent, ne s'en trouverait-il point, comme l'abbé Thenon, de si regrettée mémoire, qui poursuivraient pendant quelques années, avant de recevoir les ordres, l'achèvement de leur formation scientifique et littéraire dans nos écoles de Rome et d'Athènes, se liant d'estime et d'amitié avec les futurs membres de l'Institut, avec les esprits les plus distingués de notre pays et de l'étranger? C'était une des ambitions du premier supérieur de l'École des Carmes, M. l'abbé Cruice, depuis évêque de Marseille.

Il est indispensable que nos savants parlent à leurs adversaires la langue de leur temps, et, en particulier, ne répon-

dent pas uniquement par des arguments métaphysiques à des contradicteurs qui se placent sur le terrain de la physiologie et les attaquent de ce côté. Un livre excellent sur l'apologétique au XIX^e^ siècle, qui vient de paraître, et dont l'auteur est jésuite, le R. P. Fontaine, insiste très opportunément sur ces considérations sur la nécessité de rajeunir notre science, de la renouveler dans la forme, et de bannir cet air vieillot qu'elle affecte parfois. Il faut qu'elle soit curieuse, investigatrice, pleine d'activité, qu'elle combatte ses ennemis avec leurs propres armes, qu'elle adopte les procédés qui conviennent le mieux à la controverse religieuse actuelle, et, puisque la lutte est sur ce terrain, qu'elle sache s'approprier les données anatomiques, physiologiques, pathologiques, et montre, par exemple, à quel point

sont sans valeur les preuves que l'on prétend en tirer contre les doctrines du spiritualisme chrétien. On ne ferait par là, d'ailleurs, que répondre aux exhortations de Léon XIII, qui proclame la nécessité, pour la philosophie contemporaine, de s'éclairer des lumières des sciences physiques et naturelles. En recommandant si instamment l'étude de saint Thomas comme il l'a fait, ce grand pape entend bien, en effet, « que loin de porter aucun préjudice aux sciences naturelles qui ont si bien mérité de notre temps, cette étude leur donnera un plus vigoureux essor ».

Sans s'arrêter aux subtilités, aux lacunes, aux hypothèses vieillies des anciens maîtres, Léon XIII s'attache à la solidité et à l'excellence de leur doctrine s'harmonisant avec les progrès et les conquêtes de la raison et de la science moderne, et

il voit dans saint Thomas la personnification la plus haute et la plus éclatante du véritable esprit philosophique.

On objectera que le rôle et le devoir d'un ecclésiastique, fût-il très savant, est de demeurer modeste et d'éviter le bruit. Sans doute, mais son devoir n'est-il pas de prendre résolument dans le monde savant, dans les corporations savantes, la place que ses adversaires usurpent trop souvent? Un petit nombre d'élus, vivant dans un monde mystique, aura beau avoir toute la science possible : il faut que cette science rayonne, s'affirme, renverse les idoles élevées par les faux savants, pour saisir la masse des esprits et la conduire à la vérité. Il serait également regrettable que les classes élevées pussent affecter vis-à-vis du clergé une supériorité hautaine, et que les classes inférieures en

vinssent à le craindre et à s'éloigner de lui comme ne partageant pas leurs aspirations, leurs préoccupations, leurs souffrances. On comprend que la vie intérieure, que la méditation et la prière absorbent une partie du temps dont le prêtre dispose, mais sans l'amener toutefois à négliger l'action extérieure, selon ce beau portrait que faisait de lui saint Grégoire le Grand : *Interiorum curam in exteriorum occupatione non minuens ; exteriorum providentiam in interiorum sollicitudine non relinquens.*

La supériorité de la science assurerait l'efficacité de l'action du prêtre sur les hautes classes de la société, et un contact plus fréquent encore, plus familier, une étude plus suivie de leurs besoins, de leurs intérêts, fortifierait son influence sur les classes inférieures. Il est certain que,

même dans les centres ouvriers, le prêtre peut acquérir une action considérable. Cela existe peu en France ; mais, en Alsace, dans les villes manufacturières, on constate aisément combien la population ouvrière est attachée à ses croyances et portée à voir dans le prêtre son ami, son appui, son plus dévoué conseiller. Il est vrai que, mêlé à sa vie, initié à ses aspirations, à ses souffrances, à ses épreuves qu'il s'applique sans cesse à adoucir, le prêtre n'est étranger à aucune de ses préoccupations.

Les évêques allemands, réunis à Fulda en 1869, avaient, dans un document solennel qui a eu un grand retentissement, insisté sur ce point : que le devoir de l'Église est d'éveiller dans le corps ecclésiastique l'intérêt pour la classe laborieuse.

« Dans l'instruction que l'on donne aux membres du clergé, en philosophie, et

concernant leur mission pastorale, disait cette déclaration, il ne faut pas négliger plus longtemps la *question ouvrière ;* il est très désirable que certains ecclésiastiques s'adonnent spécialement à l'étude de l'économie politique ; il conviendrait de leur donner des bourses de voyage, afin qu'ils pussent étudier sur place les besoins des ouvriers et les moyens d'y pourvoir. »

Ce n'est pas seulement dans les centres industriels, mais aussi au milieu des populations agricoles que le prêtre verrait, par ces mêmes moyens, singulièrement grandir son influence.

En possession de certaines connaissances pratiques, à même de donner d'utiles avis, de faire cesser d'inintelligentes habitudes de travail, sa sphère d'action serait autrement étendue. Les améliorations révélées par l'expérience, les bonnes méthodes, les

progrès de toute sorte l'auraient pour initiateur et pour propagateur[1].

Je me souviens d'avoir lu, dans les œuvres du grand écrivain espagnol Balmès, quelques pages saisissantes sur ce « rôle du curé de campagne ». Par certains traits, cette peinture se rapproche de celle que la touchante épître à Diognète[2] au IIe siècle, fait du rôle du disciple de l'Évangile dans la société, du chrétien qui, loin de s'isoler, de se séquestrer, de vivre en dehors des conditions de la vie générale, participe à tout ce qui se fait comme concitoyen, se prodigue à tous en n'appartenant qu'à Dieu, reste pauvre et enrichit

1. Un supérieur de grand séminaire a mis à profit les grandes promenades de l'été pour faire donner à ses élèves d'utiles leçons d'horticulture et d'arboriculture.

2. Les Pères apostoliques et leur époque par Mgr Freppel, p. 459.

les autres, qui est, en un mot, pour le milieu où il vit, ce que l'âme est dans le corps, amenant par une action intime et progressive la transformation de cet organisme extérieur.

La solution du problème serait-elle facilitée par la séparation de l'Église et de l'État, dont il est si fort question à l'heure où nous sommes? Le prêtre, derrière lequel on ne verrait plus apparaître l'État, l'administration, la police, dont l'indépendance ne pourrait être suspectée, qui serait absolument l'homme des fidèles, vivant de leurs offrandes, aurait-il ainsi une action plus efficace, plus étendue, serait-il l'objet d'une confiance plus entière? En résumé, devons-nous désirer la séparation? faut-il nous y préparer?

La réponse à ces diverses questions est délicate et complexe; elle sort des limites

de cette étude et peut être envisagée à des points de vue très différents. Il est certain que, dans d'autres pays, on ne comprend pas que nous puissions nous accommoder d'un régime tel que celui qui nous est fait par le Concordat, avec l'interprétation que lui donnent les gouvernements divers. On ne comprend pas le prêtre assimilé au fonctionnaire, recevant des circulaires d'un ministre athée qui lui dicte des règles de conduite, et se trouvant à la merci d'une suspension de traitement ; et l'on s'explique que, dans de telles conditions, son action sur la société laïque puisse devenir de plus en plus difficile, restreinte et contestée. Des membres distingués du clergé anglais et américain auraient, dit-on, plus d'une fois exprimé leur surprise que les catholiques français trouvassent des garanties suffisantes en

un tel état de choses. Mais, dans une question d'un caractère aussi éminemment pratique, l'opinion des meilleurs esprits, dès qu'ils sont étrangers à la France, ne saurait être acceptée sans grandes réserves, et chacun sait bien que les projets de séparation que l'on agite aujourd'hui dans notre pays n'ont pas pour but de rendre à l'Église son indépendance et sa dignité. L'objectif c'est la spoliation plus complète qu'elle ne l'a été, avec l'interdiction d'acquérir. On n'entend pas seulement ne plus rien donner au clergé : on veut s'assurer qu'il ne pourra plus rien recevoir, et que dès lors le prêtre, ne pouvant recevoir ni de l'État ni de personne, mourra de faim ou désertera, de façon à tuer la religion par l'inanition du sacerdoce. Tel est le but poursuivi ; il s'agit seulement, comme on l'a très bien dit, de savoir si l'on

y arrivera par force, par adresse ou par ruse.

Des trois points de vue auxquels on peut se placer pour concevoir les rapports de l'Église et de l'État : la société fondée sur l'idée religieuse, et l'Église y tenant la première place ; la religion officiellement exclue, se trouvant à côté du gouvernement sans communication, sans inimitié comme sans alliance, ignorée par la société civile, devenant une affaire de conscience individuelle, un fait intime relégué dans le for intérieur ; enfin, les deux sociétés distinctes et indépendantes, mais vivant en bonne intelligence, soit qu'un pacte spécial détermine leur sphère d'action réciproque, soit que des lois générales garantissent les libres manifestations de la foi [1] ; de ces trois points de vue, dis-je, nos radicaux n'ad-

1. Voir appendice n° 10, p. 215.

mettent que le second. Or, si le premier répond à un temps et à des mœurs disparus, le second ne peut s'accorder ni avec le bon sens, ni avec la nature des choses qui, en faisant distincts les deux éléments civil et religieux, n'a pas pris soin de les faire séparés, comme le démontrait admirablement M. le duc de Broglie, et qui a fait que les sociétés sont comme les hommes, indissolublement composées de corps et d'âmes. Il est évidemment impossible de considérer comme n'existant pas, au point de vue social, un fait positif qui tient la plus grande place dans la vie de l'individu, la foi religieuse, les croyances capitales qui ont pour objet l'origine et les fins de l'homme; ce fait-là, à moins d'être insensé, on ne le saurait tenir pour une *quantité négligeable*, l'aveu en échappait, il y a quelques mois,

aux lèvres du président du conseil des ministres lui-même, dans un solennel discours [1], et M. Brisson ajoutait : « que l'on se rencontrait là avec un sentiment respectable devant lequel il faut s'incliner, que l'on se heurtait à la conscience humaine, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus délicat et de plus incoercible au monde ». La sagesse est dès lors de s'en tenir à la dernière des trois solutions dont il vient d'être question. Nous ne pouvons pas espérer, nous catholiques, dans le temps où nous sommes, que le Concordat soit revisé de façon à assurer à l'Église une situation plus indépendante, plus conforme à la grandeur de sa mission, ni que l'on cherche, avec des intentions équitables, à substituer, d'un commun accord, d'autres combinaisons au budget

1. 12 septembre 1885.

des cultes. C'est le souhait formé par certains esprits qui verraient dans une revision ainsi pratiquée, tout à la fois le moyen de donner à l'influence moralisatrice de la religion sur les populations plus d'efficacité et de prévenir des conflits qui sont toujours pour l'État une source de graves embarras; dans la réalisation de ce vœu, ils estiment que l'intérêt bien entendu de la société civile s'accorderait avec le nôtre. Mais comment se flatter de faire prévaloir une telle opinion auprès de gens qui se placent à un point de vue diamétralement opposé, et qui, s'ils imaginent certaines mesures transitoires, ne songent en aucune façon à placer l'Église, après la séparation, dans les conditions où elle se trouve en Angleterre et aux États-Unis.

En résumé, nous devons nous maintenir

sur le terrain du Concordat [1], et poursuivre, avec une ténacité et une énergie inflexibles, *l'accomplissement intégral des engagements contractés* [2], notamment en ce qui touche l'application de la loi militaire au clergé. Aussi bien le président du Conseil, M. Brisson, consentait-il à reconnaître, dans le discours cité plus haut (et la déclaration des ministres apportée bientôt après aux Chambres a confirmé son langage), que, « à l'heure actuelle, la majorité des français ne paraît pas vouloir de la séparation de l'Église et de l'État ». M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, renouvelait hier encore cette déclaration dans les termes les plus formels au sein de la commission du bud-

1. Dans ses études sur le Concordat, M. le marquis de Gabriac vient de justifier cette conclusion avec une compétence et une autorité incontestables.

2. Voir appendice n° 11, p. 219.

get, tout en laissant prendre en considération par la Chambre une proposition anti-concordataire, qui est, il faut le dire, regardée à l'avance comme condamnée à l'avortement. Le vœu de la majorité des Français sera-t-il respecté, ou verrons-nous encore, dans cette question capitale, l'impudente audace d'une minorité imposer sa volonté ? On ne peut rien affirmer, et nous devons nous préparer à toutes les éventualités. Le meilleur moyen de nous y préparer est évidemment de défendre, par tous les moyens légaux, l'existence des droits que nous possédons encore [1], de revendiquer les libertés dont on nous a spoliés, de prendre une situation de plus en plus forte dans le domaine de l'éducation publique [2], c'est-à-dire de former des chré-

1. Voir Appendice n° 12, p. 223.
2. Voir Appendices n°s 13 et 14, p. 227.

tiens, d'en multiplier le nombre. — En somme, toute la question est là.

Plus que jamais, en effet, si nous voulons arriver à améliorer nos institutions politiques, nous devons nous préoccuper de régénérer, de christianiser les individus. La régénération morale du pays est la condition absolue de sa régénération politique ; l'une doit précéder l'autre ; « avant de donner des lois chrétiennes aux peuples, écrivait en 1825 un saint religieux, le père Rozaven, jésuite, à madame Schwetchine, il faut les rendre chrétiens, et, dès qu'ils cesseront d'être chrétiens, il ne dépendra plus des gouvernements de faire observer les lois du christianisme... Si les apôtres avaient fait un code de lois parfait et qu'ils l'eussent présenté aux souverains de France, croit-on que ces souverains l'eussent accepté

ou que, l'acceptant, ils eussent pu le faire observer? Un ancien législateur disait qu'il avait donné au peuple non les meilleures lois, mais les meilleures que le peuple pût porter. Si nous voulons qu'on donne à la France des lois chrétiennes, il faut faire renaître dans les cœurs des Français leurs anciens sentiments religieux; mais ceci n'est pas l'affaire du gouvernement ni des lois Il faut de nouveaux apôtres, il faut des missionnaires brûlant de zèle. »

Et pour qu'il en soit ainsi, notre activité doit être avant tout employée à développer de plus en plus les œuvres sociales et charitables.

VI

La fédération des forces catholiques et la question sociale.

Ce que les catholiques ont fait dans ce dernier ordre d'idées, depuis quelques années, est prodigieux, je l'ai déjà dit; il faut être injuste ou aveugle pour ne le point reconnaître. Mais peut-être n'avons-nous pas échappé à un écueil qui a amoindri le résultat que nous devions atteindre. On nous a reproché, non sans raison, d'éparpiller trop souvent nos forces et nos libéralités, de multiplier les

tentatives isolées, au gré des inspirations individuelles, de nous jeter à la fois dans toutes les directions, de ne point apporter dans ces entreprises la réflexion, la suite, le concert, l'unité qu'il y faudrait. Nous gagnerions certainement à concentrer, à coordonner nos efforts, à les relier comme font les catholiques en Allemagne, où toutes les œuvres ont un centre commun, où elles sont toutes représentées au sein d'une grande assemblée annuelle. Nous avons assurément des assemblées périodiques, des congrès, et ils ont été très utiles; mais ce sont des entreprises séparées, plus ou moins restreintes, n'embrassant pas l'universalité des efforts tentés.

Ni l'union des Œuvres ouvrières, fondée par Mgr de Ségur, ni l'assemblée générale des Cercles ouvriers, ni même l'as-

semblée générale des Catholiques, présidée habituellement par M. Chesnelong, malgré leur importance que je ne saurais méconnaître, ne répondent au programme que je viens d'indiquer. Nous ne voyons pas tous nos grands orateurs catholiques, toutes nos œuvres se donner un même rendez-vous annuel ; nous les voyons, au contraire, former divers groupes et tenir des réunions distinctes.

Ne serait-il pas de beaucoup préférable, après s'être efforcé de créer déjà au sein de chaque diocèse un lien qui unisse les œuvres et les rattache à un centre commun qui serait l'évêque, de leur donner à toutes pour organe un seul congrès périodique ? Ce lien serait suffisamment souple pour laisser à chacune d'elles son caractère, son élasticité, son initiative propre, et il serait maintenu par un

simple comité promoteur et permanent, chargé, chaque année, par le congrès de veiller à l'exécution des résolutions prises, de publier ses travaux, et de prendre les dispositions nécessaires pour préparer le congrès suivant, convoqué tantôt sur un point du pays, tantôt sur un autre.

C'est ce qui existe en Allemagne, où le comité s'est personnifié depuis quelques années dans la personne du commissaire directeur, le prince de Lœwenstein. Il semble important aussi que la paroisse ne soit pas tenue à l'écart des œuvres et qu'elle ne s'y tienne pas elle-même ; une telle discipline décuplerait certainement la puissance des efforts tentés, et préviendrait de trop fréquents et douloureux mécomptes. L'Allemagne a pu le constater.

On retrouve également en Italie une

forte organisation des congrès catholiques. Ici, le comité permanent a une action beaucoup plus étendue qu'en Allemagne. Il provoque la fondation des œuvres et agit au moyen de tout un réseau de comités paroissiens, diocésains, régionaux, constituant ainsi une vaste fédération, *federazione piana,* appuyée sur la hiérarchie ecclésiastique. Le comité siège à Bologne. Le duc Salviati, qui a été pendant longtemps le président des congrès, y a apporté l'autorité de sa grande situation personnelle et un zèle dont on se souvient avec reconnaissance.

L'organisation qui a été adoptée en Suisse pour les grands congrès catholiques annuels, sous le nom de *Pius Verein*, ne mérite pas moins d'attirer l'attention.

Ce sont là des précédents qui nous tracent notre conduite.

Au point de vue des tentatives faites pour résoudre ce que l'on a appelé le problème social, quelle autorité, quelle portée pratique, n'auraient point les résolutions de telles assemblées, où tous les dévouements, toutes les compétences seraient représentés, où l'on recueillerait tout ce que le génie du bien inspiré par la religion a pu susciter d'idées fécondes, de combinaisons ingénieuses, de projets généreux! Qui donc peut être mieux placé que nous, chrétiens, pour aider la société à résoudre le double et redoutable problème avec lequel elle est aux prises, celui qui est de tous les temps et que posent les aberrations des passions humaines, l'inégalité des aptitudes, l'infirmité, la maladie, le vice, et cet autre problème, particulier à notre époque, qui résulte des conditions économiques où elle

se trouve, des grandes transformations qui s'accomplissent, et qu'accompagnent toujours, avec des progrès nouveaux, des souffrances nouvelles, comme la révolution faite par l'application industrielle de la vapeur?

C'est de ces assemblées que pourrait sortir un programme réfléchi, net, pratique des devoirs des catholiques en face de la situation actuelle, et l'indication des moyens qui permettraient de travailler utilement à l'œuvre de reconstitution sociale devenue nécessaire. Il est certain que l'on marche à tâtons dans cette voie; les vues sont divergentes sur des points considérables, les efforts se neutralisent. Mais, si l'obscurité, l'hésitation règnent sur les moyens à employer, les maux sont évidents et les périls de plus en plus menaçants.

Chaque jour, les événements se chargent de nous démontrer avec plus de force que nous vivons dans une société désagrégée, émiettée, sans équilibre, « où chaque chose n'est pas à sa place, et où il n'y a pas une place pour chaque chose » ; où le cadre, les liens anciens sont brisés sans être remplacés, les vieilles institutions tutélaires disparues, les rapports entre les classes altérés; où il ne subsiste plus de coutumes, de traditions et où sévissent partout à l'état aigu l'instabilité et l'antagonisme. Nous voyons dans les centres industriels la famille désorganisée par l'absence de la femme, de la mère retenue à l'usine; l'enfant compromis dans son développement physique et intellectuel; d'immenses agglomérations factices formées d'hommes inconnus les uns aux autres, qui ont abandonné leurs milieux et

leurs appuis naturels : agglomérations où l'individu est comme perdu et annihilé, où le faible est sacrifié; nous voyons des multitudes de prolétaires groupés autour de quelques grandes fortunes, livrés à toutes les excitations malsaines, à la merci d'une crise commerciale qui, en fermant un débouché, en supprimant des matières premières, les privera brusquement de leur pain quotidien.

Il est clair que l'un des premiers remèdes à apporter à cette désagrégation serait dans un groupement nouveau des intérêts, correspondant à l'état économique, aux besoins actuels et de nature à rendre, par l'association, un cadre, des liens, des racines en un mot, à une société dont on peut dire aujourd'hui qu'elle est en l'air.

On sent qu'il faudrait reconstituer ces

unités vivantes, ordonnées, dont l'agrégation fait le corps social, comme l'agrégation des cellules vivantes fait le corps humain.

Les écoles d'économie sociale entre lesquelles se partagent les catholiques ont fait avec raison de l'association l'objet principal de leurs études.

L'Œuvre des cercles catholiques de M. de Mun a placé cette préoccupation avant toutes les autres. Dans son dernier discours à l'Assemblée générale des catholiques au mois de mai dernier, M. Keller déclare qu'il faut se placer résolument sur le terrain de la liberté d'association. Mais, si l'on s'accorde sur la puissance de l'association, sur la nécessité d'y recourir, s'accorde-t-on sur les conditions pratiques dans lesquelles cette puissance devrait être mise à profit?

D'où l'initiative doit-elle venir? Trois facteurs sont en présence : l'État, le patron ou le capitaliste, et l'ouvrier. Quel doit être le rôle de chacun d'eux? Quelle est la forme principale que devra prendre l'association et dont il y aura lieu de favoriser le développement?

Quelles seront ses attributions?

Dans une société profondément imbue de l'esprit démocratique, jalouse de l'égalité civile, convaincue de l'aptitude de tous à gérer leurs propres affaires, peut-on faire revivre les formes extérieures et les distinctions de classes des sociétés anciennes? Le mécanisme de la production, des échanges, du crédit a été radicalement transformé; la multiplicité des voies de communication a mis en contact tous les points du monde, elle a tout renouvelé; peut-on songer à ressus-

citer l'ancienne organisation du travail?

Évidemment non. Personne ne soutient cette thèse absolue. On est forcé de regarder devant soi. Mais encore s'agit-il de savoir, si l'on n'a rien à emprunter au passé, et de se demander comment fonctionneront ces associations professionnelles, ces corporations modernes, dans quelles limites, sous quelle forme l'État pourrait intervenir dans leur création et s'il doit y apporter la sanction de l'obligation effective[1].

Voilà ce que ces grandes assises chrétiennes tenues chaque année nous apprendraient. Elles opposeraient au socialisme d'État les vraies maximes économiques;

1. MM. de Mun, de La Tour-du-Pin et leurs amis d'une part, MM. Cheysson, Claudio Jannet, d'autre part, ont traité cette question à des points de vue différents; mais on ne constate nullement, malgré les divergences, l'impossibilité d'arriver à un programme commun.

elles montreraient comment on doit aider l'ouvrier et comment l'ouvrier doit et peut s'aider lui-même [1].

Avec une puissance de publicité et un éclat que ne peuvent avoir les assemblées

1. Comme le fait remarquer un des plus fidèles et des plus brillants disciples de Le Play, M. Cheysson, professeur à l'École des Mines :

« Sur le terrain social envahi par l'antagonisme et les préventions, on peut trouver une zône bien définie sur laquelle des hommes sincères et d'accord sur les principes essentiels, quoique divisés pour tout le reste, puissent se rencontrer et poursuivre en commun le même but.

» Cette zône existe, et il importe d'y appeler ceux dans lesquels on doit voir non des adversaires, mais des frères abusés par des sophismes.

» Pour nous, les ouvriers ne constituent pas une caste à part, ayant, comme on le leur prêche faussement, ses intérêts étrangers, sinon même hostiles à ceux des autres classes. C'est le rôle des classes supérieures de chercher à combler, à force de dévouement, le fossé que les meneurs voudraient transformer en abîme. C'est leur devoir, par tous les moyens dont elles disposent, de proclamer et d'affirmer, en face du débordement de l'antagonisme social, la loi chrétienne d'harmonie et de solidarité qui relie entre eux tous les membres de la famille industrielle. »

restreintes et séparées qui ont lieu aujourd'hui, elles mettraient en lumière, par des enquêtes nouvelles et méthodiquement conduites ainsi que le demandait et le faisait Frédéric Le Play, les milieux industriels où l'on a su obtenir à la fois le bien-être et l'amélioration morale de l'ouvrier et maintenir la paix de l'atelier. Après avoir constaté ces heureux résultats, elles dégageraient les institutions et les pratiques auxquelles ils sont dus et elles en propageraient l'imitation.

On pourrait tenter alors d'utiles et fécondes campagnes et exercer une action sérieuse sur le législateur lui-même, parce qu'on saurait sur quels points les efforts doivent être concentrés et parce qu'il y aurait unité dans l'action.

Nous n'avons que trop tardé déjà à nous entendre, au moins sur les parties

essentielles du programme à poursuivre[1].

Convient-il, à l'exemple de certains pays voisins, que nous provoquions, par la voie législative, le groupement des industries similaires en vastes associations, qui s'administreraient elles-mêmes par des délégués élus sous le contrôle et avec le concours de l'État et assureraient à l'ouvrier une indemnité en cas de chômage forcé, de maladie, d'accident, une pension de retraite à sa vieillesse, un secours permanent à la veuve, à l'orphelin?

Devons-nous pousser à cette immixtion aventureuse de l'État? Devons-nous chercher, au contraire, à éveiller l'initiative privée, à susciter, à favoriser le groupement libre des intérêts selon les habi-

1. Pour agir sur une démocratie comme la nôtre, écrivait récemment et avec raison M. B. Saint-Marc Girardin, il ne suffit pas de dire où l'on ne veut pas aller il faut savoir et dire ce que l'on veut et où l'on va.

tudes, les besoins particuliers, l'esprit de chaque région?

Par quelles combinaisons nouvelles nous appliquerons-nous à solidariser étroitement l'intérêt de l'ouvrier avec celui de ses patrons, à lui donner plus de stabilité, à augmenter la permanence de ses engagements, à lui faciliter l'accession à la propriété de son foyer domestique, à généraliser, à compléter l'organisation du système des primes lui permettant d'avoir sa part dans le bénéfice que réalisent la rapidité, la perfection de son travail, l'économie des matières employées, et tenant compte aussi de la durée de ses services?

Quelles sont les mesures précises qui assureraient la protection de la femme et de l'enfant[1], qui rendraient possible la

1. Les études si remarquables de M. Paul Leroy-

réduction des heures de travail et garantiraient l'observation du repos du dimanche, cette unique sauvegarde de la vie morale de tant de milliers d'êtres !

Sur quelles bases pratiques enfin établirait-on des chambres du travail, comme il y a des chambres du commerce, où l'ouvrier ferait valoir pacifiquement, légalement, les doléances ou les vœux que lui inspire sa condition industrielle et où l'on chercherait peut-être un élément pour l'arbitrage dans les conflits relatifs au taux des salaires et au régime du travail ?

Il n'est pas douteux qu'un certain ensemble de mesures de ce genre arriverait à réduire progressivement le nombre des prolétaires, soit en facilitant de plus en plus l'accès à la propriété des habitations,

Beaulieu sur le travail des femmes au XIX^e^ siècle ont fourni sur ce point de précieuses indications.

soit en développant, par l'association, les patrimoines collectifs et inaliénables qui assureraient un appui et une assistance aux familles privées d'un patrimoine propre; il n'est pas douteux que, par un bon système de primes, on intéresserait et on attacherait l'ouvrier à l'industrie qui l'emploie et qu'en le faisant participer aux bénéfices dans les conditions où ce système est applicable, on augmenterait sa puissance d'épargne en même temps qu'on ferait cesser le déplorable antagonisme entre le capital et le travail.

En résumé, il y a des milieux où l'on a satisfait aux besoins spéciaux de la vie industrielle moderne, où l'on a remédié aux maux et aux périls qu'elle engendre, où l'on ignore les conflits, les grèves; il y a des milieux où l'on sait encore ce que c'est que l'échange mutuel des ser-

vices, où les patrons, ont pris hardiment et généreusement l'initiative de toutes les institutions propres à concilier les exigences du travail industriel avec les lois de l'humanité, avec les intérêts moraux et matériels de l'ouvrier; pourquoi ne pas les proposer comme des modèles et montrer tout ce que peut le patronage, la puissance individuelle, combiné avec le principe de l'association?

Bien des solutions existent déjà; mais elles existent variées, multiples, accommodées aux milieux différents, aux hommes, aux choses.

Que faut-il pour les généraliser? Des guides, des initiateurs zélés.

A ce point de vue encore, le rôle des grandes assemblées annuelles que nous appelons de nos vœux, de cette vaste fédération des œuvres, des efforts des

catholiques, semble plus que jamais justifié.

Elles sauraient susciter ces initiateurs indispensables, et, si elles parvenaient seulement à enflammer d'ardeur quelques jeunes gens ayant la liberté de leur temps, de leur fortune, se vouant à l'étude de ces questions, à la propagation de ces grands et féconds exemples, se faisant les apôtres de ces réformes, quel grand et consolant résultat ?

Nous nous trouvons aujourd'hui dans notre pays en présence d'une législation toute nouvelle sur les associations.

Pendant de longues années, le législateur français s'était méfié de la liberté d'association et l'avait enchaînée [1]. Il a

1. Je me suis permis plus d'une fois, dans les assemblées parlementaires dont j'ai fait partie, de regretter cet état de choses. Le lecteur me pardonnera, je l'espère,

rompu enfin avec la loi de 1791, qui défendait aux ouvriers de s'associer « en vue

de citer ce court passage d'un discours sur la loi relative au travail des enfants dans l'industrie, prononcé le 7 février 1873 à l'Assemblée nationale :

« Je ne me méprends pas sur les abus et sur les périls qu'une restauration du droit d'association peut entraîner en France. Cependant je crois qu'aucun de nous ne peut constater, sans tristesse, que nous n'avons pas su acclimater cette liberté fondamentale, alors qu'elle est pratiquée chez tous les peuples voisins et que la puissance de l'association y a réalisé des merveilles d'intelligence et d'activité.

Je crois que non seulement nous nous sommes privés ainsi d'un puissant instrument de réforme sociale ; mais je me demande si, dans une société déracinée comme la nôtre, dans une société dont un homme politique célèbre a osé dire qu'il n'y a plus que de la poussière d'institutions, et qu'il n'y aura bientôt plus que de la poussière d'hommes, ce n'eût pas été le meilleur moyen de créer des points d'attache, de créer des centres de résistance, des foyers de vie et de force, de réunir et de faire tenir ensemble des éléments qui paraissent de plus en plus se désagréger. Malheureusement, tout tend chez nous à l'individualisme ; c'est pour cela que nous sommes obligés d'avoir si fréquemment recours à la contrainte légale, d'avoir recours à la loi. Avec l'individualisme, c'est-à-dire avec l'isolement et l'impuissance, se relâche aussi la pratique du devoir social, sans lequel aucune grande réforme ne peut s'accomplir. »

de leurs prétendus intérêts communs » et donné un caractère légal aux syndicats professionnels.

Que cette loi réponde ou non à notre idéal, elle existe. Elle peut être, on l'a dit avec raison, un instrument d'oppression ou de despotisme ; elle peut être aussi un moyen de progrès économique et de défense sociale, selon les mains qui la manieront. Quel usage devons-nous en faire ? Ne devons-nous pas prendre partout ou nous le pouvons l'initiative de son application, qu'il s'agisse de syndicats agricoles ou de syndicats industriels ? Ici encore, nous avons besoin d'être éclairés, stimulés. Nous avons besoin que l'effort d'une autorité puissante nous excite à l'action. Nous avons surtout besoin que cette autorité fasse pénétrer l'esprit chrétien dans ces tentatives nouvelles qui seront sou-

vent dangereuses sans lui et stériles, même au point de vue économique. Plus nous allons, plus on peut se convaincre en effet que la valeur économique de l'individu, même comme producteur, est en raison directe de sa valeur morale, et que sa valeur morale, à bien peu d'exceptions près, est toujours liée à ses convictions et à ses sentiments religieux ou aux influences religieuses qui ont agi sur lui.

Je ne fais qu'emprunter les paroles d'un économiste autorisé en disant que l'homme qui sait le mieux gouverner sa vie, d'après les notions du devoir, sera évidemment, toutes choses égales d'ailleurs, le meilleur agent de la production.

Cette vérité a la force d'un axiome, et le retentissement d'un congrès annuel devrait la répandre partout.

VII

La religion nécessaire pour la solution de ces questions.

Je n'insiste plus que sur cette dernière considération : le concours indispensable de l'influence religieuse pour résoudre la question ouvrière.

S'il est une démonstration que les événements de ce dernier siècle, aussi bien que l'action exercée par les catholiques, au point de vue social et charitable, aient mise en lumière, il me semble que c'est celle-là. En présence de l'individualisme

croissant, de l'esprit de révolte, des souffrances mal supportées, il est devenu évident que le christianisme constitue aujourd'hui la suprême ressource. Lui écarté, c'est la barbarie. Aveugle qui ne le reconnaît. C'est à la barbarie, en effet, que nous conduit cet égoïsme implacable, germe de tout mal, de toute tyrannie, de toute servitude, que propagent, avec une rage insensée, les doctrines et la politique du jour. Qu'il continue à envahir les âmes et il n'y aura bientôt plus ni lien ni corps social. Les heureux de ce monde, en effet, et surtout ceux qu'on a qualifiés de « jouisseurs », ne songent jamais, ce semble, qu'ils ne goûtent en sécurité leurs plaisirs ou les avantages sociaux dont ils disposent, que parce qu'il y a des individus qui se résignent à ne pas jouir. Ils ne pensent pas que toute société vit de la

dose d'esprit de sacrifice qui subsiste encore dans son sein, et que, le jour où cet esprit de sacrifice n'existe plus en proportion suffisante, la décadence et la ruine sont proches. Les civilisations disparues en sont l'irréfutable témoignage. Or on a eu beau chercher un remède véritable à l'égoïsme en dehors de la loi évangélique, on ne l'a pas trouvé. Il n'y a en définitive que l'humble qui prie, qui se résigne. Ce n'est pas la philosophie de M. Herbert Spencer qui inspire la résignation aux masses, aux déshérités de la vie. Ce n'est pas en accoutumant le peuple à ne plus voir dans la naissance qu'un accroissement de l'espèce, dans le mariage qu'un bail à temps, dans la mort que le néant, qu'on l'amène à croire qu'il y a des inégalités sociales qu'il faut supporter patiemment, une

conscience à laquelle on doit obéir, des devoirs auxquels il faut sacrifier ses convoitises.

Ce n'est pas non plus en poursuivant des réformes chimériques qui font abstraction de la nature de l'homme et de la nature des choses, et en se grisant d'utopies socialistes que l'on arrivera à supprimer la misère, et, avec elle, les plaintes et les révoltes. Les formules des doctrinaires et les revendications anarchiques ne referont pas l'humanité, et il ne suffit pas de rêver un monde conforme à ses désirs pour qu'il devienne une réalité. De bonnes mesures législatives, inspirées par l'expérience, la raison et la justice, peuvent sans doute contribuer puissamment à l'amélioration progressive, constante, des conditions dans lesquelles l'homme est renfermé,

elles peuvent prévenir ou soulager la misère, mais elles sont encore et seront toujours bien insuffisantes pour supprimer la pauvreté. Si nous pouvons aspirer à n'avoir plus de « misérables », nous aurons toujours, suivant la parole divine, des pauvres parmi nous.

Ce n'est point enfin sur le recours à la force matérielle qu'il faudrait aujourd'hui se reposer pour conjurer les périls d'une situation où l'égoïsme prévaudrait, avec ses instincts brutaux et ses appétits déchaînés. Le jour où l'on verra se lever devant soi une foule athée qui aura faim et soif, et où cette foule, comparant sa force à la faiblesse de ses adversaires, se plaira, selon l'expression de Donoso Cortès, à manier, au gré de ses fureurs et de sa toute-puissance, la massue d'Hercule qu'on lui a mise dans les mains

avec le suffrage universel, ce jour-là, bien insensé sera celui qui croira à l'efficacité d'une résistance quelconque.

Il faut toujours en revenir aux deux grands facteurs qui sont indispensables à la solution du problème : l'esprit de dévouement, de sacrifice chez les uns, la patience et la résignation chez les autres Je ne parle pas, bien entendu, de cette doctrine de la résignation qui immobiliserait le pauvre dans sa souffrance, et entraverait toute amélioration ; la résignation chrétienne n'est point de cette sorte. Elle accepte les maux inévitables et s'y soumet ; mais elle a le secret de l'énergie, qui relève, qui réagit, qui transforme l'épreuve en victoire, parce qu'elle apporte avec elle ce qu'un écrivain a si heureusement nommé « la divine vertu de la joie dans l'effort et de l'espérance dans la lutte ».

La question sociale se résume en définitive tout entière dans la pratique du grand commandement de l'Évangile : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Elle se résume dans la réciprocité des dévouements et des services. On ne la résoudra, comme l'a dit un profond et sage esprit, que moyennant une grande réforme morale, c'est-à-dire en donnant une éducation nouvelle à la nation par l'exemple, qui est l'éducation véritable. L'action personnelle joue ici un rôle décisif. Rien ne vaudra jamais l'influence d'un grand propriétaire, d'un grand agriculteur, d'un chef d'industrie, qui comprendront qu'ils ont charge d'âmes. Et si l'on ne compte que sur la contrainte, que sur l'effet de lois plus ou moins équitables pour arriver à une répartition plus égale, plus juste, de la richesse accumulée d'un

pays et des avantages sociaux, on se trompe étrangement. Tout ce que l'on peut attendre de lois sensées, justes, pratiques, pour atteindre ce but, dans une mesure quelconque, les catholiques doivent le demander et l'obtenir.

Mais, encore une fois, l'action législative, à elle seule, sera toujours impuissante, de même que l'assistance matérielle, le soulagement des misères physiques, ne sauraient suffire. Il n'y a en réalité de vraiment efficace que le sacrifice volontaire, ou, mieux encore, que le don de soi-même. Ce secret, ce sont les chrétiens seuls qui le possèdent, et c'est là leur force; c'est par où ils doivent l'emporter, désarmer les haines les plus invétérées, et ramener à l'Évangile une société qui s'en détourne follement et qui peut moins que jamais s'en passer.

Tous ne sont pas appelés à prendre part aux grandes luttes de la parole, à agir sur le terrain parlementaire; mais tous sont appelés à prendre leur part dans le grand combat qui se livre chaque jour contre l'impiété, la corruption, l'ignorance, la misère. C'est l'honneur des catholiques d'y figurer au premier rang. Ils n'ont pour cela qu'à s'inspirer du souvenir des chrétiens qui ont été leurs maîtres en ce siècle; ils ont surtout à leur dérober quelque chose de la flamme qui les animait, quelque chose de cette mystérieuse et décisive puissance qui les a rendus victorieux, et qui s'appelle l'enthousiasme. Ceux qui gagnent les batailles, il ne faut pas l'oublier, ceux qui précipitent la réalisation des grandes améliorations sociales, ceux qui entraînent les foules aux croisades, ne sont pas ceux

qui calculent, qui pèsent, qui analysent, qui embrassent tous les aspects des choses; ce ne sont pas les modérés : ce sont les passionnés, ce sont les enthousiastes; les premiers conservent et affermissent les résultats de la victoire, c'est beaucoup déjà. Mais peut-on encore prononcer ce nom d'enthousiasme sans provoquer le sourire? Ne dit-on pas que la science moderne a tué le sentiment auquel il répondait, et que l'éprouver n'appartient plus désormais qu'aux naïfs? Déjà, il est vrai, Montalembert, dans sa jeunesse, avait cru que, « vivant de foi, d'émotions, de sympathies, il n'était pas fait pour le XIX^e^ siècle, pour l'individualisme, pour l'esprit analytique et scrutateur ».

Mais il a prouvé que l'enthousiasme ne porte pas de millésime, comme l'a démontré aussi cet éminent esprit, aujour-

d'hui le prince des savants dans notre pays, lorsqu'il répondait naguère à la science sceptique et froide, par la magnifique apologie de l'enthousiasme que l'Académie française a entendue. « Heureux, disait M. Pasteur, dans son discours de réception, celui qui porte en soi un Dieu intérieur, ἔν θεός, un idéal de la beauté et qui lui obéit, idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile : ce sont les sources vives des grandes pensées et des grandes actions. Toutes s'éclairent d'un reflet de l'infini. »

En terminant ces pages sur l'action catholique en France, depuis cinquante ans, je ne pouvais mieux faire, ce semble, que d'évoquer le souvenir de ce beau langage. Les chrétiens dont j'ai parlé ont

agi parce qu'ils ont obéi à un Dieu intérieur, à un idéal, à une foi, parce qu'ils ont eu ce regard du côté de l'infini qui seul illumine et féconde l'action. Leur exemple nous apprend à croire et à vouloir; il nous apprend comment on gagne à une cause les esprits les plus rebelles. Je ne sais quel écrivain a dit que le ciel est pour ceux qui y pensent. On peut dire de la conquête de l'opinion, ce que l'on dit du ciel : Qu'elle est pour ceux qui y pensent et qui agissent.

APPENDICES

N° 1.

Dans une correspondance d'un haut intérêt que nous allons citer, le vénérable cardinal archevêque de Paris, Mgr Guibert, montre bien que tel est, en effet, à ses yeux le terrain de la lutte. Répondant à des correspondants qui sont protestants, il les invite à « défendre avec un zèle égal la liberté de la religion, qui est la première et la plus précieuse de toutes les libertés ». Ce langage était bien conforme à celui que tenait habituellement l'éminent cardinal, qui demandait pour la religion deux choses : la liberté et le respect. Avant de reproduire la correspondance dont il s'agit, un mot d'explication

sur son origine est nécessaire. Lors de la fermeture des maisons religieuses en France, en 1880, l'*Union de l'Église d'Angleterre* résolut de protester contre l'atteinte portée à la liberté de conscience des catholiques français. Les membres de la haute Église d'Angleterre connus sous le nom de *Ritualistes* consignèrent l'expression de leur indignation dans une lettre qu'ils adressèrent à S. Em. le cardinal Guibert. Cette lettre, pleine d'un souffle généreux, était signée par le président de l'Union, « the honourable Ch. Wood », qui est aujourd'hui le vicomte Halifax, parlant au nom de 12 évêques, 2,500 membres du clergé et 15,800 fidèles de l'Église anglicane.

Voici la lettre :

« Londres, 9 novembre 1880.

» Monseigneur,

» Au nom de la liberté si chère à tout cœur anglais, les soussignés, membres du clergé ou fidèles de l'Église, expriment à Votre

Éminence, et, par Votre Éminence, à tous les catholiques de France, l'indignation qu'ils éprouvent en apprenant la persécution à laquelle les ordres religieux sont maintenant soumis en France. Nous ne pouvons entendre parler de couvents violés, de chapelles profanées, d'hommes recommandables par leur piété et leurs bonnes œuvres jetés sans asile dans la rue, et rester silencieux.

» Permettez-nous donc de faire parvenir, par Votre Éminence, aux victimes de cette inqualifiable persécution l'expression de la vive sympathie qu'ils nous inspirent dans leurs épreuves et l'assurance que, quelles que soient les différences qui nous divisent sur d'autres points, nous sommes cœur et âme avec eux dans la lutte qu'ils soutiennent pour la cause de la liberté et de la religion.

» J'ai l'honneur, etc.

» Charles L. Wood. »

Quand cette pièce fut lue au cardinal par la personne qui avait été chargée de la lui

remettre, il éprouva, dit-on, une sorte de saisissement, et les larmes qui coulèrent de ses yeux témoignèrent combien cette chaleureuse protestation l'avait profondément touché. Dès le 14, il adressa au président de l'Union la réponse suivante :

The honourable Ch. L. Wood, président de l'*Union de l'Église anglaise.*

Archevêché de Paris.

— « Paris, 14 novembre 1880.

» Monsieur le Président,

» Vous avez eu la bonté de me transmettre la protestation de l'*Union de l'Église anglaise* contre les mesures prises par notre gouvernement pour la suppression et la dispersion des congrégations religieuses. Cet acte d'hostilité n'est justifié par aucune espèce de motif ; car ces établissements ne faisaient que du bien et rendaient les plus grands services dans notre pays. Aussi la

réprobation est universelle chez nous parmi les amis de l'ordre et de la paix.

J'ai été très sensible au témoignage de sympathie qui nous vient de l'*Union de l'Église anglaise* ; tous les religieux atteints par ces procédés inouïs, et tous les catholiques de France sont pénétrés de ce même sentiment de reconnaissance, et c'est en leur nom que je vous en adresse la sincère expression.

» Cette marque d'intérêt de votre part a d'autant plus de prix qu'elle nous vient de membres d'une communion religieuse qui diffère sur plusieurs points de l'Église catholique. Ces divergences s'effaceront avec le temps, et j'appelle de tout mon cœur le moment où *il n'y aura plus qu'un pasteur et qu'un troupeau.*

» En attendant, défendons tous avec un zèle égal la liberté de la religion, qui est la première et la plus précieuse de toutes les libertés.

» Soyez assez bon, très honorable monsieur, pour faire connaître aux membres de

l'*Union de l'Église anglaise* l'expression de ma gratitude et de celle des religieux et des catholiques de France, dont je me fais en ce moment l'interprète.

» Agréez, vous-même, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» J. Hipp., cardinal Guibert,
Archevêque de Paris. »

La foi unie à la charité n'a jamais inspiré un plus beau langage.

N° 2.

« Le pouvoir public ne peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le vrai et souverain Maître des choses : toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir; de telle sorte que quiconque a la droit de commander ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous. *Tout pouvoir vient de Dieu.* — Du reste, la souveraineté n'est en soi nécessairement liée à aucune forme politique : elle peut fort bien s'adapter à celle-ci ou à celle-là, pourvu qu'elle soit de fait apte à l'utilité et au bien commun. Mais, quelle que soit la forme de gouvernement, tous les chefs d'État doivent absolument avoir le regard fixé sur Dieu, souverain modérateur

du monde, et, dans l'accomplissement de leur mandat, le prendre pour modèle et règle. Le commandement doit donc être juste ; si les chefs d'État se laissaient entraîner à une domination injuste, s'ils péchaient par abus de pouvoir ou par orgueil, s'ils ne pourvoyaient pas au bien du peuple, qu'ils le sachent, ils auront un jour à rendre compte à Dieu, et ce compte sera d'autant plus sévère que plus sainte est la fonction qu'ils exercent et plus élevé le degré de la dignité dont ils sont revêtus. *Les puissants seront puissamment punis.* »

(Encyclique *Immortale Dei.*)

N° 3.

Montalembert écrit dans une première lettre :

« Je lis le livre de Le Play, et j'en suis » émerveillé... Il n'a pas paru de livre plus » important et plus intéressant depuis le grand » ouvrage de Tocqueville sur la démocratie ; » et le Play a le mérite d'avoir bien plus de » courage que Tocqueville, qui n'a jamais osé » braver un préjugé puissant..... Il faut que » vous lui rendiez pleine justice, et que nous » adoptions son livre comme notre pro- » gramme, sans nous arrêter aux dissentiments » de détail, qui pourront être assez nombreux. »

Après une année de cruelles préoccupations, Montalembert reprend la lecture de la *Réforme Sociale*, et il écrit à un ami : « Sachez que le

» vis depuis plus d'un mois en communication
» intime avec Le Play. En revenant de mon
» voyage en Espagne, je me suis mis à relire
» la *Réforme Sociale*..... Aujourd'hui, je la lis,
» je l'annote, je m'en imbibe goutte à goutte,
» à raison de quatre pages par jour; je suis
» arrivé ainsi à la fin du premier volume, où
» j'ose croire que rien ne m'a échappé; et,
» cette lecture achevée, je n'hésite pas à dire
» que Le Play a fait le livre le plus original,
» le plus utile, le plus courageux, et, sous tous
» les rapports, le plus fort de ce siècle. Il a,
» non pas plus d'éloquence que l'illustre Toc-
» queville, mais beaucoup plus de perspicacité
» pratique et surtout de courage moral. Oui,
» ce que j'admire surtout en lui, c'est le courage
» qui lui a permis de lutter à visage décou-
» vert contre la plupart des préjugés dominants
» de son temps et de son pays, comme il l'a
» fait très spécialement dans son excellent
» chapitre sur l'enseignement, et partout où il
» confesse si nettement la chute originelle de
» l'homme, cette doctrine qui répugne si pro-

» fondément à l'orgueil servile de nos contem-
» porains. C'est par là, encore plus que par sa
» prodigieuse science des faits et son rare talent
» d'exposition, c'est par la noble indépendance
» de son esprit et de son cœur, qu'il sera
» vraiment grand dans l'histoire intellectuelle
» du XIX^e siècle. »

Lettres de Montalembert à M. A. Cochin (10 octobre 1864), et à un ami (8 janvier 1866).

N° 4.

« Les chefs d'État doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu, et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité. Et cela, ils le doivent aux citoyens dont ils sont les chefs. Tous, tant que nous sommes, en effet, nous sommes nés et élevés en vue d'un bien suprême et final auquel il faut tout rapporter, placé qu'il est aux cieux, au delà de cette fragile et courte existence. Puisque c'est de cela que dépend la complète et parfaite félicité des hommes, il est de l'intérêt suprême de chacun d'atteindre

cette fin. Comme donc la société civile a été établie pour l'utilité de tous, elle doit, en favorisant la prospérité publique, pourvoir au bien des citoyens, de façon, non seulement à ne mettre aucun obstacle, mais à assurer toutes les facilités possibles à la poursuite et à l'acquisition de ce bien suprême et immuable auquel ils aspirent eux-mêmes. La première de toutes consiste à faire respecter la sainte et inviolable observance de la religion, dont les devoirs unissent l'homme à Dieu. »

(Encyclique *Immortale Dei.*)

N° 5.

» Telles sont les règles tracées par l'Église catholique relativement à la constitution et au gouvernement des États. — Ces principes et ces décrets, si l'on veut les interpréter sainement, ne réprouvent en soi aucune des différentes formes de gouvernement, en tant qu'elles ne renferment aucune contradiction avec la doctrine catholique, et que toutes, si elles sont appliquées avec sagesse et justice, peuvent garantir la prospérité des États. — Bien plus, on ne réprouve pas en soi que le peuple ait une part plus ou moins grande au gouvernement ; cela même, en certains temps et sous certaines lois, peut devenir non seulement un avantage, mais un devoir pour les

citoyens. — De plus, il n'y a pour personne de juste motif d'accuser l'Église d'être l'ennemie, soit d'une juste tolérance, soit d'une saine et légitime liberté. — En effet, si l'Église juge qu'il n'est pas permis de mettre les divers cultes sur un pied d'égalité avec la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs d'État qui, en vue d'un bien à atteindre, ou d'un mal à empêcher, tolèrent, dans la pratique, que les divers cultes aient leur place dans l'État. — C'est, d'ailleurs, la coutume de l'Église de veiller, avec le plus grand soin, à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi catholique contre son gré ; car, ainsi que l'observe sagement saint Augustin, *l'homme ne peut croire que de plein gré.*

» Par la même raison, l'Église ne peut approuver une liberté qui engendre le dégoût des plus saintes lois de Dieu, et secoue l'obéissance qui est due à l'autorité légitime. C'est là plutôt une licence qu'une liberté, et saint Augustin l'appelle très justement *une liberté de perdition* et l'apôtre saint Pierre, *un voile de*

méchanceté. Bien plus, cette prétendue liberté étant opposée à la raison est une véritable servitude. *Celui qui commet le péché est l'esclave du péché*. Celle-là, au contraire, est la liberté vraie et désirable qui, dans l'ordre individuel, ne laisse l'homme esclave ni des erreurs, ni des passions, qui sont ses pires tyrans, et dans l'ordre public trace de sages règles aux citoyens, facilite largement l'accroissement du bien-être, et préserve de l'arbitraire d'autrui la chose publique. — Cette liberté honnête et digne de l'homme, l'Église l'approuve au plus haut point et, pour en garantir aux peuples la ferme et intégrale jouissance, elle n'a jamais cessé de lutter et de combattre. — Oui, en vérité, les institutions les plus capables de contribuer au bien général de l'État ; toutes celles qui ont pour but, soit de protéger le peuple contre les caprices tyranniques des princes, soit d'empêcher les empiétements injustes de l'État sur la commune ou la famille ; toutes celles qui intéressent l'honneur, la personne humaine et sont

de nature à garantir à chaque citoyen l'égalité des droits, l'Église catholique en a toujours pris soit l'initiative, soit le patronage, soit la protection, comme l'attestent les monuments des âges précédents. Toujours conséquente avec elle-même, si d'une part elle repousse une liberté immodérée qui, pour les individus et les peuples, dégénère en licence ou en servitude, de l'autre, elle embrasse de grand cœur les progrès que chaque jour fait naître, si vraiment ils contribuent à la prospérité de cette vie, qui est comme un acheminement vers la vie future et durable à jamais.

Ainsi donc, dire que l'Église voit de mauvais œil les formes plus modernes des systèmes politiques, et repousse en bloc toutes les découvertes du génie contemporain, c'est une calomnie vaine et sans fondement. Sans doute, elle répudie les opinions malsaines, elle réprouve le pernicieux penchant à la révolte, et tout particulièrement cette prédisposition des esprits où perce déjà la volonté de s'éloigner de Dieu; mais, comme tout ce qui est vrai

ne peut procéder que de Dieu, en tout ce que les recherches de l'esprit humain découvrent de vérité, l'Église reconnaît comme une trace de l'intelligence divine : et, comme il n'y a aucune vérité naturelle qui infirme la foi aux vérités divinement révélées, que beaucoup la confirment, et que toute découverte de la vérité peut porter à connaître et à louer Dieu lui-même, l'Église accueillera toujours volontiers et avec joie tout ce qui contribuera à élargir la sphère des sciences, et, ainsi qu'elle l'a toujours fait pour les autres sciences, elle favorisera et encouragera celles qui ont pour objet l'étude de la nature. En ce genre d'études, l'Église ne s'oppose à aucune découverte de l'esprit ; elle voit sans déplaisir tant de recherches qui ont pour but l'agrément et le bien-être ; et même, ennemie née de l'inertie et de la paresse, elle souhaite grandement que l'exercice et la culture fassent porter au génie de l'homme des fruits abondants. Elle a des encouragements pour toute espèce d'arts et d'industries, et, en dirigeant par sa vertu tou-

tes ces recherches vers un but honnête et salutaire, elle s'applique à empêcher que l'intelligence et l'industrie de l'homme ne le détournent de Dieu et des biens célestes. »

(Encyclique *Immortale Dei.)*

N° 6.

» Nous proclamons librement, selon notre devoir, la vérité. Non pas que Nous ne tenions aucun compte des temps, ou que Nous estimions devoir proscrire les honnêtes et utiles progrès de notre âge ; mais parce que Nous voudrions voir les affaires publiques suivre des voies moins périlleuses et reposer sur de plus solides fondements ; et cela en laissant intacte la liberté légitime des peuples, cette liberté dont la vérité est parmi les hommes la source et la meilleure sauvegarde : *La vérité vous délivrera.* »

(Encyclique *Immortali Dei.)*

N° 7.

» Dans les temps où nous sommes, il y a tout lieu de renouveler ces exemples de nos pères. — Avant tout, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de ce nom se déterminent à être et à se montrer les fils très dévoués de l'Église ; qu'ils repoussent sans hésiter tout ce qui serait incompatible avec cette profession, qu'ils se servent des institutions publiques, autant qu'ils le pourront faire en conscience, au profit de la vérité et de la justice ; qu'ils travaillent à ce que la liberté ne dépasse pas la limite posée par la loi naturelle et divine ; qu'ils prennent à tâche de ramener toute constitution publique à cette forme chrétienne que Nous avons proposée pour modèle. — Ce n'est

pas chose aisée que de déterminer un mode unique et certain pour réaliser ces avantages, attendu qu'il doit convenir à des lieux et à des temps fort disparates entre eux. Néanmoins, il faut avant tout conserver la concorde des volontés et tendre à l'uniformité de l'action. On obtiendra sûrement ce double résultat si chacun prend, pour règle de conduite, les prescriptions du Siège Apostolique et l'obéissance aux évêques que l'*Esprit-Saint a établis pour régir l'Église de Dieu.*

» La défense du nom chrétien réclame impérieusement que l'assentiment aux doctrines enseignées par l'Église soit, de la part de tous, unanime et constant, et, de ce côté, il faut se garder ou d'être, en quoi que ce soit, de connivence avec les fausses opinions, ou de les combattre plus mollement que ne le comporte la vérité. Dans le domaine des opinions libres, il sera permis de discuter avec modération, et dans le but de rechercher la vérité, mais en mettant de côté les soupçons injustes et les accusations réciproques. A cette fin, de

peur que l'union des esprits ne soit détruite par de téméraires accusations, voici ce que tous doivent admettre : la profession intègre de la foi catholique, absolument incompatible avec les opinions qui se rapprochent du *rationalisme* et du *naturalisme*, et dont le but capital est de détruire de fond en comble les institutions chrétiennes et d'établir dans la société l'autorité de l'homme à la place de celle de Dieu.

» Il n'est pas permis non plus d'avoir deux manières de se conduire, l'une en particulier, l'autre en public, de façon à respecter l'autorité de l'Eglise dans sa vie privée, et à la rejeter dans sa vie publique ; ce serait là allier ensemble le bien et le mal, et mettre l'homme en lutte avec lui-même, quand, au contraire, il doit toujours être conséquent et ne s'écarter en aucun genre de vie ou d'affaires de la vertu chrétienne. — Mais, s'il s'agit de questions purement politiques, du meilleur régime de gouvernement, de tel ou tel système d'administration civile, les divergences honnêtes sont permises. La justice ne souffre donc

pas que l'on fasse un crime à des hommes dont la piété est d'ailleurs connue, et l'esprit tout disposé à accepter docilement les décisions du Saint-Siège, de ce qu'ils sont d'un avis différent sur les points en question. Ce serait encore une injustice bien plus grande de suspecter leur foi ou de les accuser de la trahir, ainsi que nous l'avons regretté plus d'une fois.

» Que ce soit là une loi imprescriptible pour les écrivains, et surtout pour les journalistes. Dans une lutte où les plus grands intérêts sont en jeu, il ne faut laisser aucune place aux dissensions intestines ou à l'esprit de parti ; mais, dans un accord unanime des esprits et des cœurs, tous doivent poursuivre le but commun, qui est de sauver les grands intérêts de la religion et la société. Si donc, par le passé, quelques dissentiments ont eu lieu, il faut les ensevelir dans un sincère oubli : si quelque témérité, si quelque injustice a été commise, quel que soit le coupable, il faut tout réparer par une charité ré-

ciproque et tout racheter par un redoublement de soumission envers le Saint-Siège. — De la sorte, les catholiques obtiendront deux avantages très importants : celui d'aider l'Église à conserver et à propager la doctrine chrétienne, et celui de rendre le service le plus signalé à la société, dont le salut est fortement compromis par les mauvaises doctrines et les mauvaises passions. »

(Encyclique *Immortale Dei.*)

N° 8.

L'OEuvre de Saint-Nicolas pour l'éducation des jeunes garçons de la classe ouvrière est, on l'a dit avec raison, le modèle de l'école professionnelle catholique. Ses débuts remontent à l'année 1827 ; mais elle fut réellement organisée en 1836 par le comte Victor de Noailles et M. l'abbé de Bervanger.

Elle était établie rue de Vaugirard et comptait six ateliers.

Saint-Nicolas grandit promptement et donna bientôt l'instruction professionnelle élémentaire et religieuse à plus de 1,100 enfants. La propriété d'Issy fut achetée. Dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes, l'OEuvre ne cessa de se développer. En 1863, elle s'adjoignit

l'Orphelinat agricole d'Igny et réunit ainsi l'enseignement industriel et l'enseignement technique agricole.

Les ateliers de Saint-Nicolas, où l'enfant est préparé à la profession qui correspond le mieux à ses aptitudes, sont dirigés par des patrons venant du dehors qui passent un contrat avec la maison, fournissent le contremaître et l'outillage nécessaire au fonctionnement de l'atelier. Les Frères arrivent à recruter parmi leurs élèves les contre-maîtres du plus grand nombre de leurs ateliers, lesquels sont ouverts aux enfants, leurs classes finies. Les apprentis sont répartis dans quinze ateliers reconnus comme conduisant aux professions le plus généralement accessibles et convenablement rémunératrices.

L'OEuvre est arrivée à inspirer tant de confiance aux familles, que les demandes d'admission se multiplient dans une proportion extraordinaire. Il y a plus de 6,000 demandes pour Paris et Issy et 2,100 pour Igny.

Il en est de même des demandes qui sont

faites par des patrons ou des propriétaires pour s'assurer des jeunes gens qui sortent de ces maisons. Le Frère directeur ne peut satisfaire au nombre toujours croissant de ces demandes.

Les Frères de la Doctrine chrétienne ont donné à la maison dirigée par eux dans l'Oise, à Beauvais, pour l'enseignement agricole, une notoriété qui n'est pas moins éclatante et justifiée. Il y existe un institut agronomique, placé sous le patronage immédiat de la Société des agriculteurs de France, que l'on vient visiter de toutes parts.

Aux pieds des Vosges, les Frères de la Société de Marie font prospérer depuis trente ans l'école professionnelle de Saint-Rémy. Il y a également des écoles professionnelles catholiques florissantes à Reims (maison Saint-Michel), à Douai, à Lille, où cette création est récente, à Saint Étienne, à Lyon, où les frères des écoles chrétiennes sont en voie de créer dans l'école supérieure de La Salle un enseignement professionnel de premier ordre qui ne

servira pas seulement à former d'excellents contre-maîtres, mais qui préparera les fils des patrons eux-mêmes à la direction.

De grands efforts ont été tentés à juste titre pour multiplier en même temps les écoles professionnelles catholiques de jeunes filles. Les premières font de bons chrétiens, mais celles-ci font des familles chrétiennes.

La grande œuvre des écoles professionnelles de Paris, présidée par Mgr l'archevêque, serait avant tout à citer.

De nombreux orphelinats ont été fondés, de tous côtés. Je me borne ici à quelques citations pour inspirer au lecteur le désir d'étudier plus à fond les créations de cette nature que le dévouement catholique a fait naître en France.

N° 9.

« Avant tout il faut pourvoir à ce que le clergé s'enrichisse de plus en plus d'hommes capables. Que l'autorité des évêques soit sacrée pour les prêtres, et qu'ils sachent bien que le ministère sacerdotal, s'il n'est exercé sous la direction des évêques, ne sera ni saint, ni pleinement utile, ni honoré. Il faut ensuite que les laïcs d'élite qui aiment l'Église, notre Mère commune, et qui, par leurs paroles et par leurs écrits, peuvent utilement soutenir les droits de la religion catholique, multiplient leurs travaux pour sa défense. »

(Encyclique *Nobilissima Gallorum gens.*)

N° 10.

» Dieu a donc divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances : la puissance ecclésiastique et la puissance civile ; celle-là préposée aux choses divines, celle-ci aux choses humaines. Chacune d'elles en son genre est souveraine : chacune est renfermée dans des limites parfaitement déterminées et tracées en conformité de sa nature et de son but spécial. Il y a donc comme une sphère circonscrite dans laquelle chacune exerce son action *jure proprio*. Toutefois, leur autorité s'exerçant sur les mêmes sujets, il peut arriver qu'une seule et même chose, bien qu'à un titre différent, mais pourtant une seule et même chose, ressortisse à la juridiction et au juge-

ment de l'une et de l'autre puissance. Il était donc digne de la sage providence de Dieu qui les a établies toutes les deux, de leur tracer leur voie et leurs rapports entre elles. *Les puissances qui sont, ont été disposées par Dieu.* S'il en était autrement, il naîtrait souvent des causes de funestes contentions et de conflits, et souvent l'homme devrait hésiter perplexe comme en face d'une double voie, ne sachant que faire, par suite des ordres contraires de deux puissances dont il ne peut en conscience secouer le joug. Il répugnerait souverainement de rendre responsable de ce désordre la sagesse et la bonté de Dieu, qui, dans le gouvernement du monde physique, pourtant d'un ordre bien inférieur, a si bien tempéré les unes par les autres les forces et les causes naturelles, et les a fait s'accorder d'une façon si admirable, qu'aucune d'elles ne gêne les autres, et que toutes dans un parfait ensemble conspirent au but auquel tend l'univers.

» Il est donc nécessaire qu'il y ait entre les

deux puissances un système de rapports bien ordonné, non sans analogie avec celui qui dans l'homme constitue l'union de l'âme et du corps. On ne peut se faire une juste idée de la nature et de la force de ces rapports, qu'en considérant, comme nous l'avons dit, la nature de chacune des deux puissances, et en tenant compte de l'excellence et de la noblesse de leurs buts, puisque l'une a pour fin prochaine et spéciale de s'occuper des intérêts terrestres, et l'autre de procurer les biens célestes et éternels. — Ainsi tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Église. Quant aux autres choses qu'embrasse l'ordre civil et politique, il est juste qu'elles soient soumises à l'autorité civile, puisque Jésus-Christ a recommandé de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. — Des temps arrivent parfois où prévaut un autre mode d'assurer la con-

corde et de garantir la paix et la liberté : c'est quand les chefs d'État et les Souverains Pontifes se sont mis d'accord par un traité sur quelque point particulier. Dans de telles circonstances, l'Église donne des preuves éclatantes de sa charité maternelle en poussant aussi loin que possible l'indulgence et la condescendance. »

(Encyclique *Immortale Dei.)*

N° 11.

« Considérons maintenant les vrais et salutaires rapports établis entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle par un échange réciproque des droits et des devoirs. De même qu'il y a ici-bas deux grandes sociétés, la société civile, qui a pour fin prochaine de procurer au genre humain les biens de l'ordre temporel et terrestre, et la société religieuse, dont le but est de conduire les hommes au vrai bonheur, à cette éternelle félicité du ciel pour laquelle ils ont été créés, de même il y a deux puissances, soumises l'une et l'autre à la loi naturelle et éternelle, et chargées de pourvoir, chacune dans sa sphère, aux choses soumises à leur empire. Mais, toutes les fois qu'il s'agit de régler ce qui, à des titres divers

et pour des motifs divers aussi, intéresse les deux pouvoirs, le bien public demande et exige qu'un accord s'établisse entre eux. Que cet accord vienne à disparaître, aussitôt se produit une sorte d'inquiétude et d'instabilité qui ne peut se concilier ni avec la sécurité de l'Église, ni avec celle de l'État. Et voilà pourquoi, lorsqu'un ordre de choses a été publiquement établi au moyen de conventions entre la puissance ecclésiastique et la puissance civile, l'intérêt public non moins que l'équité exige que l'accord demeure entier; car si des deux côtés on se rend de mutuels services, des deux côtés aussi on recueille le bénéfice de cette entente réciproque.

» En France, au commencement de ce siècle, au sortir des grandes agitations et du régime de la Terreur, les chefs du gouvernement jugèrent eux-mêmes que le meilleur moyen de relever la société fatiguée de tant de ruines était de rétablir la religion catholique. En prévision des avantages futurs, Pie VII, Notre prédécesseur, se prêta aux désirs du Premier

consul, poussant la condescendance et l'indulgence aussi loin que le devoir de sa charge le lui permit. On convint des points principaux, on posa les fondements et on ouvrit une voie sûre au rétablissement de la religion et à son affermissement progressif. Et, en effet, dès cette époque et dans la suite, plusieurs mesures que conseillait la prudence, furent adoptées pour la sûreté et l'honneur de l'Église. Il en résulta de grands avantages, d'autant plus appréciables qu'en France les intérêts religieux étaient auparavant plus compromis et presque désespérés. La dignité de la religion fut de nouveau publiquement honorée, et les institutions chrétiennes reprirent vie. Mais, en même temps, la patrie recueillit, de ce fait seul, de merveilleux avantages. Sortant à peine des agitations de la tempête, dans son ardent désir de fonder solidement la tranquillité et l'ordre de l'État, elle compri que la religion catholique lui offrait heureusement ces avantages, et la pensée d'un Concordat fut alors celle d'un sage politique, ha-

bile à pourvoir au bien public. A défaut donc d'autres raisons, il suffirait aujourd'hui, pour maintenir la paix, des motifs qui l'ont autrefois fait conclure. Car dans cette ardeur générale qui pousse aux nouveautés de toute sorte, dans cette attente inquiète d'un avenir inconnu, c'est commettre une capitale imprudence que de semer des germes de discorde entre les deux pouvoirs et de mettre obstacle à la bienfaisante action de l'Église.

» Et pourtant, en ces derniers temps, Nous voyons avec anxiété apparaître ce péril; car il y a déjà des actes, et d'autres se préparent, opposés au bien de l'Église, tandis que des ennemis de la religion s'acharnent à rendre le catholicisme suspect et odieux, en le signalant comme l'ennemi de l'État. Le dessein de ceux qui aspirent à la séparation de l'Église et de l'État, et veulent rompre tôt ou tard l'accord salutaire et légalement conclu avec le Siège Apostolique, ne Nous cause pas moins de sollicitude et d'angoisse. »

(Encyclique *nobilissima Gallorum gens.*)

N° 12.

« En pratique, l'action des catholiques peut s'exercer soit dans les affaires privées et domestiques, soit dans les affaires publiques. — Dans l'ordre privé, le premier devoir de chacun est de conformer très exactement sa vie et ses mœurs aux préceptes de l'Évangile, et de ne pas reculer devant ce que la vertu chrétienne impose de quelque peu difficile à souffrir et à endurer. Tous doivent, en outre, aimer l'Église comme leur mère commune, obéir à ses lois, pourvoir à son honneur, sauvegarder ses droits, et prendre soin que ceux sur lesquels ils exercent quelque autorité la respectent et l'aiment avec la même piété filiale. Il importe encore au salut public que

les catholiques prêtent sagement leur concours à l'administration des affaires municipales, et s'appliquent surtout à faire en sorte que l'autorité publique pourvoie à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse, comme il convient à des chrétiens : de là dépend surtout le salut de la société. — Il sera généralement utile et louable que les catholiques étendent leur action au delà des limites de ce champ trop restreint, et abordent les grandes charges de l'État. Généralement, disons-Nous, car ici Nos conseils s'adressent à toutes les nations, et il peut arriver quelque part que, pour les motifs les plus graves et les plus justes, il ne soit nullement expédient de participer aux affaires politiques et d'accepter les fonctions de l'État.

» Mais généralement, comme Nous l'avons déjà dit, refuser de prendre aucune part aux affaires publiques serait aussi répréhensible que de n'apporter à l'utilité commune ni soin ni concours; d'autant plus que les catholiques, en vertu même de la doctrine qu'ils professent,

sont obligés de remplir ce devoir en toute intégrité et conscience. D'ailleurs, eux s'abstenant, les rênes du gouvernement passeront sans conteste aux mains de ceux dont les opinions n'offrent certes pas grand espoir de salut pour l'État. Ce serait, de plus, pernicieux aux intérêts chrétiens, parce que les ennemis de l'Église auraient tout pouvoir et ses défenseurs aucun. Il est donc évident que les catholiques ont de justes motifs de s'engager dans la vie politique; ce qu'ils ne font et ne doivent faire pour approuver ce qu'il peut y avoir de blâmable dans telles ou telles institutions politiques, mais pour tirer de ces institutions mêmes, autant que faire se peut, le bien public légitime et véritable, en se proposant d'infuser dans toutes les veines de l'État comme une sève et un sang réparateur, la vertu et l'influence de la religion catholique.

» Ainsi fut-il fait aux premiers âges de l'Église. Rien n'était plus éloigné des maximes et des mœurs de l'Évangile, que les maximes

et les mœurs des païens; on voyait toutefois les chrétiens, incorruptibles en pleine superstition et toujours semblables à eux-mêmes, entrer courageusement partout où s'ouvrait un accès. D'une fidélité exemplaire envers les princes, et d'une obéissance aux lois de l'État aussi parfaite qu'il leur était permis, ils jetaient de toute part un merveilleux éclat de sainteté, s'efforçaient d'être utiles à leurs frères et d'attirer les autres à suivre Notre-Seigneur, disposés cependant à céder la place et à mourir courageusement s'ils n'avaient pu, sans blesser leur conscience, garder les honneurs, les magistratures et les charges militaires. »

(Encyclique *Immortale Dei.)*

Nos 13 et 14.

13. — « Veillez à ce qu'il y ait partout des écoles où les enfants soient avec le plus grand soin instruits des vérités saintes et des devoirs envers Dieu, où ils apprennent à connaître parfaitement l'Église, à écouter ses enseignements et à se persuader qu'il faut être prêt à tout souffrir pour sa cause. Ils sont nombreux, en France, les hommes éminents qui ont donné le grand exemple d'affronter tous les dangers et même d'exposer leur vie pour la foi chrétienne. En ces temps de bouleversement, que Nous avons rappelés, on vit des hommes d'une foi invincible, qui, par leurs vertus et au prix de leur sang, soutinrent l'honneur de leur nation. — Or, de nos jours

aussi, Nous voyons en France la vertu demeurer ferme, avec l'aide de Dieu, au milieu de mille embûches et de mille périls. Le clergé s'applique à tous ses devoirs, et, avec cette charité qui est l'apanage du sacerdoce, il se montre toujours empressé et toujours ingénieux à se dévouer au service du prochain. Les fidèles en grand nombre professent la foi catholique ouvertement et avec courage ; ils témoignent souvent et de toutes manières, en rivalisant de zèle, leur attachement au Saint-Siège ; au prix de grands sacrifices et de grands efforts, ils pourvoient à l'éducation de la jeunesse, et c'est avec une admirable générosité qu'ils viennent au secours de toutes les nécessités publiques. »

(Encyclique *nobilissima Gallorum gens.*)

14. — « Mais, pour obtenir ces résultats, il faut de toute nécessité l'accord des volontés et la conformité d'action. Nos ennemis, en effet, ne désirent rien tant que les dissensions entre les catholiques ; à ceux-ci de bien comprendre combien il leur importe souverainement d'é-

viter les dissentiments et de se souvenir de la divine parole : *Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé.* Si, pour conserver l'union, il est parfois nécessaire de renoncer à son sentiment et à son jugement particulier, qu'on le fasse volontiers en vue du bien commun. Que les écrivains n'épargnent aucun effort pour conserver en toute chose cette concorde des esprits ; que chacun préfère l'intérêt de tous à son propre avantage ; qu'ils soutiennent les œuvres commencées pour le bien commun ; que leur règle soit de se soumettre avec piété filiale aux évêques que l'Esprit-Saint a posés pour régir l'Église de Dieu ; qu'ils respectent leur autorité, et qu'ils n'entreprennent rien sans leur volonté ; car, dans les combats pour la religion, ils sont les chefs qu'il faut suivre. »

(Encyclique *nobilissima Gallorum gens.*)

C'est l'appel à l'union qu'adressait à ses contemporains le saint Évêque de Genève, dans le pittoresque et expressif langage qu'on lui connaît, lorsqu'il écrivait « à un sien ami » : « Non

je n'ay pas même trouvé à mon goust certains écrits d'un saint et très excellent Prélat, esquels il a touché du pouvoir indirect du Pape sur les Princes. Non que j'aye jugé si si cela est ou s'il n'est point. Mais parce qu'en cet âge, où nous avons tant d'ennemis dehors, je croy que nous ne devons rien emouvoir en dedans du corps de l'Église. — La pauvre mère poule qui comme ses petits poussins nous tient dessous ses ailes, a bien assez de peine de nous défendre du milan, sans que nous nous entrebecquetions les uns les autres et nous lui donnions des entorses. » (*Les Épitres spirituelles de saint François de Sales, Évesque et Prince de Genève, divisées en sept livres, recueillies par Messir Louis de Sales, prévost de l'Église de Genève.* — Livre VII, Chap. LIX, T. II, p. 74.)

FIN

TABLE

Pages.

AVANT-PROPOS.. 1

I. Dessein de ce livre 1

II. Situation des catholiques à la fin de la Restauration, en 1848, et aujourd'hui . 8

III. Le Terrain de la lutte. — L'Église et les libertés publiques. 50

IV. Intervention de la Papauté dans ces questions. — Le Pape modérateur et juge. — Ses déclarations et ses actes 60

V. L'action du clergé et des laïques dans le domaine de la politique, de la science et des œuvres 101

VI. La fédération des forces catholiques et la question sociale. 150

VII. La religion nécessaire pour la solution de ces questions 173

APPENDICE n° 1. 187

— n° 2. 193

— n° 3. 196

— n° 4. 198

— n° 5. 200

— n° 6. 206

Pages.

APPENDICE n° 7. 207
— n° 8. 212
— n° 9. 216
— n° 10. 217
— n° 11. 221
— n° 12. 225
— n°s 13 et 14. 229

IMPRIMERIE CHAIX. — RUE BERGERE, 20, PARIS. — 12650-6.

BX1530 .L48
La renaissance religieuse en France vues
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00045 4704